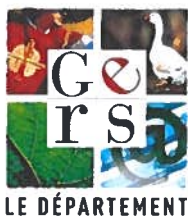


Vu pour être annexé à la délibération en date du 15 DEC. 2025



Le Maire,
Xavier BALENGHIEN



L'essentiel & plus encore



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE : 2026-2030

Entre :

- La **Caisse d'allocations familiales du Gers** représentée par M. Emmanuel ROUIT, directeur,
Dont le siège est situé 11 Rue de Châteaudun 32013 AUCH Cedex
Ci-après dénommée « la Caf du Gers »,

- Le **Conseil départemental du Gers** représenté par M. Philippe DUPOUY, président,
Dont le siège est situé 81 route de Pessan BP 20569 - 32022 AUCH Cedex 9
Ci-après dénommé « le Conseil départemental du Gers »,

- La **Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud** représentée par M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, directeur général,
Dont le siège est situé 1 Place du Maréchal Lannes 32000 AUCH
Ci-après dénommée « la Msa Mps »,

- La **Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers**, représentée par Mme Sophie PAPON, directrice,
Dont le siège est situé 11 rue de Châteaudun 32012 AUCH Cedex
Ci-après dénommée « la Cpam du Gers »,

- **L'Union Départementale des Ccas/Cias du Gers** représentée par M. Claude VETTOR, président,
Dont le siège est situé à AUCH
Ci-après dénommée « Udccas 32 »,

- **France travail OCCITANIE** représenté par Mme Karine MEININGER Directrice Régionale dûment habilitée à cet effet par l'article R5312-26 du code du travail, sis 33 avenue Georges Pompidou - Bât E - BP93136 - 3131 BALAM Cedex elle-même représentée par Madame Hélène POLIART en sa qualité de Directrice Départementale du Gers habilitée à l'effet des présentes en vertu de la décision publiée au Bulletin Officiel de France Travail - décision OC n° 2024-41 DS DT du 05/09/2024
Dont le poste est situé à Tarbes

Ci-après dénommé « France Travail »,

Et

- ✓ **La Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise**, représentée par M. Xavier BALLENGHIEN, président,
Agissant en vertu de la délibération CTG du
Dont le siège est situé 8 avenue Pierre de Coubertin 32500 FLEURANCE

Ci-après dénommée la « Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise » ;

- ✓ **La commune de Fleurance**, représentée par M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, maire Agissant en vertu de la délibération CTG du
Dont le siège est situé 22 rue de la Font des Lépreux 32500 FLEURANCE

Ci-après dénommée la « Commune de Fleurance » ;

- ✓ **La commune de Lectoure**, représentée par M. Xavier BALLENGHIEN, maire Agissant en vertu de la délibération CTG du
Dont le siège est situé place du Général De Gaulle 32700 LECTOURE

Ci-après dénommée la « Commune de Lectoure » ;

- ✓ **La commune de Miradoux**, représentée par M. Jérémy LAGARDE, maire Agissant en vertu de la délibération CTG du
Dont le siège est situé 4 place de la Mairie 32340 MIRADOUX

Ci-après dénommée la « Commune de Miradoux » ;

- ✓ **La commune de Montestruc-sur-Gers**, représentée par Mme Gisèle GIMAT, maire Agissant en vertu de la délibération CTG du
Dont le siège est situé 32 route d'Agen 32390 MONTESTRUC-SUR-GERS

Ci-après dénommée la « Commune de Montestruc-sur-Gers » ;

- ✓ **Le Syndicat Intercommunal d'intérêt Scolaire de Miramont-Latour**, représenté par M. François BOUCHARD, président Agissant en vertu de la délibération CTG du
Dont le siège est situé Au village 32500 CÉRAN

Ci-après dénommé le « SIIS de Miramont-Latour » ;

Territoire de la convention

Berrac, Brugnens, Cadeilhan, Castelnaud-d'Arbieu, Castéra-Lectourois, Castet-Arrouy, Céran, Cézán, Flamarens, Fleurance, Gavarret-sur-Aulouste, Gimbrède, Goutz, Lagarde-Firmaçon, Lalanne, Lamothe Goas, La Romieu, Larroque-Engalin, La Sauvetat, Lectoure, Marsolan, Mas-d'Auvignon, Miradoux, Miramont-Latour, Montestruc-sur-Gers, Pauilhac, Pergain-Taillac, Peyrecave, Pis, Plieux, Pouy-Roquelaure, Préchac, Puysegur, Réjaumont, Sainte-Mère, Sainte-Radegonde, Saint-Avit-Frandat, Saint-Martin-de-Goyne, Saint-Mézard, Sempesserre, Taybosc, Terraube, Urdens.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

- Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
- Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
- Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel
- Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles
- Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Gers en date du **24 septembre 2018** concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;
- Vu la décision du conseil d'administration de la Msa Mps en date du **28 juin 2019** ;
- Vu la décision du conseil d'administration de la Cpam du Gers en date du **14 décembre 2018** ;
- Vu la décision du Conseil Départemental du Gers prise en commission permanente en date du **19 septembre 2024** ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Udcccas 32 en date du **28 mai 2019** ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise en date du **12 novembre 2025** figurant en annexe 5 de la présente convention.

SOMMAIRE

- Préambule
- Article 1- Objet de la Convention territoriale globale
- Article 2- Les champs d'intervention des partenaires signataires du Gers :
 - La Caisse d'allocations familiales du Gers
 - Le Conseil départemental du Gers
 - La Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées sud
 - La Caisse primaire d'assurance maladie du Gers
 - France Travail
 - L'Union départementale des Ccas/Cias du Gers du Gers
- Article 3- Les champs d'intervention de la Communauté de communes dans le cadre de la Ctg
- Article 4- Les objectifs partagés au regard des besoins
- Article 5- Engagements des partenaires signataires
 - Pour la Caisse d'allocations familiales du Gers
 - Pour le Conseil départemental du Gers
 - Pour la Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées sud
 - Pour la Caisse primaire d'assurance maladie du Gers
 - Pour France Travail
 - Pour l'Union départementale des Ccas/Cias du Gers
- Article 6- Modalités de collaboration
- Article 7- Echanges de données
- Article 8- Communication
- Article 9- Suivi, bilan et évaluation
- Article 10- Durée de la convention
- Article 11- Exécution formelle de la convention
- Article 12- Fin de la convention
- Article 13- Recours
- Article 14- Confidentialité
- Annexes :
 - Annexe 1- Diagnostic partagé
 - Annexe 2- Liste des équipements et services financés par une prestation de service Caf du Gers et soutenus par la collectivité
 - Annexe 3- Plan d'actions 2026-2030
 - Annexe 4- Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg
 - Annexe 5- Délibération(s)

PREAMBULE

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux et départementaux.

Au niveau départemental : afin d'offrir aux gersoises et aux gersois une action publique concertée sur les champs de la solidarité, prenant en compte l'exhaustivité des besoins territoriaux et la capacité de réponse de l'ensemble des acteurs institutionnels, une **Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités (CTGGS)** a été signée. Elle a pour objet la définition d'une coordination et d'une objectivation de l'action publique favorisant l'accès aux droits des publics et la participation citoyenne.

Par la mise en synergie des compétences de chacun, cette démarche globale de structuration de l'offre sociale est en réponse aux constats suivants :

- Un contexte institutionnel national en mutation constante avec des changements politiques, législatifs et institutionnels importants concernant les intercommunalités (fusions, regroupements, etc.) et de forts impacts sur les politiques sociales ;
- Une exigence croissante de participation citoyenne avec une crise de confiance démocratique ;
- La tension croissante sur les moyens humains et financiers mobilisables sur les territoires, dans un contexte d'augmentation de la demande sociale et de raréfaction de la ressource ;
- La nécessité de partager l'information et l'analyse des opérateurs sociaux locaux afin d'améliorer la lecture et la compréhension des enjeux, et d'éviter la démultiplication des travaux d'ingénierie ;
- Une territorialisation départementale de l'action sociale en mutation avec :
 - Un périmètre administratif calqué sur les limites intercommunales ;
 - Un renforcement nécessaire des liens entre collectivités, partenaires institutionnels et associatifs (caritatif, culturel, sportif...) ;
- Une nécessité et une obligation de diagnostic continu et partagé, pour chaque CCAS/CIAS : l'Analyse des Besoins Sociaux (R. 123-1 du CASF).

Le **Conseil Départemental du Gers et la Caisse d'Allocations Familiales du Gers**, pilotes de la Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités ont uni leurs ambitions avec **l'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gers, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers et France Travail** afin de :

- Décloisonner et structurer une observation et une analyse du besoin social en continu
- Proposer un appui à l'élaboration des politiques sociales territoriales
- D'expérimenter des projets afin de pouvoir les décliner sur les territoires

Au niveau local : La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales (intercommunalités) qui demeurent les échelons légitimes pour répondre aux besoins sociaux des citoyens dans les champs relevant de leurs compétences.

Cette démarche consiste à décliner et fiabiliser, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des interventions partagées par l'ensemble des signataires.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une **démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble**. Elle s'appuie sur un **diagnostic partagé avec les partenaires concernés** pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles (Sdsf), schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par la 3ème Vice-Présidente du Conseil départemental, un président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la Caf du Gers.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la Ctg pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la Ctg répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la Ctg de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La Ctg s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, les signataires de la CTGGS et la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention décline à la fois une intention d'objectifs et de moyens ainsi qu'une modélisation territoriale à l'échelle de l'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI), avec les modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Les objectifs stratégiques de la convention reposent sur :

- Territorialiser l'offre globale de service, lutter contre les ségrégations spatiales ;
- Favoriser la coordination avec et entre les collectivités territoriales ;
- Donner du sens à l'action politique et gagner en efficience ;
- Rationaliser et objectiver les engagements contractuels de chacun.

De plus, la Ctg constitue un cadre structurant sur lequel l'EPCI signataire peut s'appuyer pour exercer les compétences d'Autorité Organisatrice (d'AO). Plus particulièrement, la Ctg assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle apporte les éléments constitutifs.

Ce projet s'appuie sur les politiques publiques départementales tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, partenaires institutionnels...) sur le territoire.

Il doit comporter :

- Dans le cadre du diagnostic partagé (Annexe 1) :
 - Les caractéristiques territoriales : (Situer le territoire concerné par la Ctg locale par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département) ;
 - L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles : (Situer le niveau de l'offre sur le territoire concerné par la Ctg locale) (Annexe 2) ;
 - Définition des besoins ;
- Un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 3) ;
- Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg (Annexe 4) :
 - Définition des modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées ;
 - Les indicateurs de suivi et d'évaluation afin de mesurer les impacts de la démarche.

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES PARTENAIRES

➤ **La Caisse d'allocations familiales du Gers (Caf 32) :**

Acteur central de la politique familiale, la Caf 32, universelle et solidaire, promeut les valeurs de la sécurité sociale, perpétue son attachement à la relation humaine, aux familles et aux partenaires, dans la proximité et dans l'intérêt général.

Elle s'engage pleinement dans les projets porteurs de progrès alors que la société est confrontée à de nouveaux défis appelant une adaptation constante aux évolutions de leur environnement.

La Caf du Gers accompagne la vie quotidienne de plus de **71 mille personnes dont 26 025 enfants** en intervenant dans nombre de domaines au centre de leur parcours de vie, en mobilisant au total environ **226 millions d'euros** par an pour le paiement rapide et à bon droit des prestations et le soutien au développement de services répondant aux besoins de toutes les familles :

- ✓ La conciliation des temps familiaux et professionnels,
- ✓ L'exercice de la parentalité,
- ✓ L'investissement dans la jeunesse,
- ✓ L'animation de la vie sociale,
- ✓ L'attention aux personnes en situation de handicap,
- ✓ Le souci du mal logement et du cadre de vie, l'insertion sociale et professionnelle...

Impulsée localement par le Conseil d'Administration composé de représentants des partenaires sociaux et des familles, le service d'action sociale Caf 32 a pour mission de mettre en œuvre une politique sociale locale adaptée aux territoires.

À travers la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat (COG), trois grands objectifs orientent l'action pour décliner les priorités et mener à bien les engagements pris pour la période 2023-2027 :

- ✓ Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ; notamment avec la création du **Service Public de la Petite Enfance (SPPE)** ;
- ✓ Garantir un accès efficace au **juste droit** en améliorant le modèle de délivrance des prestations ; notamment autour de la solidarité à la source ;
- ✓ Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux notamment en développant les coopérations avec les familles, partenaires et professionnels via le **schéma départemental des services aux familles** ainsi que les **conventions territoriales globales**.

Pour réaliser ces objectifs, la Caf 32 s'appuie sur l'engagement et le professionnalisme de ses collaborateurs afin d'exercer le positionnement stratégique de la branche Famille autour des trois rôles : opérateur, régulateur et comme investisseur social.

- Comme **opérateur**, la Caf du Gers entend consolider sa capacité à assurer une qualité de service en direction de ses allocataires et ses partenaires, en améliorant l'accès aux droits, en garantissant le paiement du juste droit.

- Comme **régulateur**, la Caf du Gers entend contribuer à l'équipement et aux services en direction des familles, en confirmant son ancrage territorial pour assumer un rôle d'ensemblier, voire de catalyseur de projets, avec l'ensemble de ses partenaires de terrain. A cet effet, elle pourra mobiliser les différents fonds de l'action sociale pour maintenir une capacité d'action et une marge d'adaptation territoriale.
- Comme **investisseur**, la Caf du Gers consciente des enjeux sociaux et de mutations dans un contexte de transition écologique souhaite investir sur le terrain de l'innovation, ce qui suppose de développer ses capacités d'expérimentation et d'évaluation.

Plus particulièrement, la Caf 32 recherchera au sein de la Ctg à :

- ✓ **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - À la pérennisation et au développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutter contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.
- ✓ **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.
- ✓ **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- ✓ **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

- Une action coordonnée avec le service public la petite enfance « 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- ✓ **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- ✓ **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- ✓ **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- ✓ **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - L'animation de la vie sociale des territoires ;
 - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

➤ **Le Conseil Départemental du Gers :**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a conforté le département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. La loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 réaffirme que le département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale.

Par ailleurs, l'action sociale du département du Gers représente en 2024 plus de 156 millions d'euros, soit plus de la moitié de son budget de fonctionnement.

Cette position stratégique place le Conseil Départemental du **privilegié de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de l'UDCCAS, de France Travail et des intercommunalités.**

Le Département organise, structure et coordonne l'action sociale locale dans le cadre du schéma global des solidarités en articulation/lien avec la Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités.

Le Département intervient dans le champ de l'enfance (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), et de l'insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire il territorialise ses actions et ses missions par le réseau des six Maisons Départementales des Solidarités (MDS), Pôles et des Permanences d'action sociale. Il constitue à ce titre une offre de services de proximité étendue.

Les MDS sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement, permettant l'information et l'accès aux droits. Chacune d'entre elles produit, au-delà du cadre légal, un ensemble de projets et d'actions collectives concourant au développement social du territoire. Elles sont établies sur la base des limites administratives des intercommunalités.

Les équipes des MDS sont composées d'agents administratifs et de travailleurs sociaux.

La polyvalence de secteur, qui représente le plus fort contingent des travailleurs sociaux, occupe une mission centrale dans le rôle des MDS :

- Accès aux droits, conseil et orientation ;
- Aide dans le cadre de l'accès et le maintien dans le logement ;
- Soutien des publics en situation de précarité financière ;
- Accompagnement social des bénéficiaires du RSA ;
- Prévention et protection de l'enfance ;
- Intervention auprès des personnes âgées et/ou handicapées.

D'autres professionnels spécialisés interviennent dans les accompagnements spécifiques :

- Des travailleurs sociaux chargés de la protection de l'enfance ;
- Des travailleurs sociaux en action gériatrique ;
- Des travailleurs sociaux chargés de l'insertion socio-professionnelle ;
- Des infirmières puéricultrices, sage-femmes et médecins (PMI).

➤ **La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (Msa Mps) :**

La Msa, 2ème régime de protection sociale en France, assure la protection sociale de l'ensemble de la population agricole (non-salariés et salariés/actifs, retraités et ayants droits).

Acteur des territoires ruraux, la Msa a pour mission de :

- ✓ Gérer le régime obligatoire des ressortissants agricoles (immatriculation, appel des cotisations, versement des prestations santé, famille et retraite) ;
- ✓ Assurer le fonctionnement de l'action médicale (médecine préventive, médecine du travail) ;
- ✓ Mettre en place le contrôle médical ;

- ✓ Organiser la prévention des risques professionnels (maladies professionnelles) ;
- ✓ Proposer une action sanitaire et sociale.

En effet, la Msa Mps propose à ses ressortissants une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité, proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la Msa Mps s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement « inter branches », une culture de proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Cette politique globale d'action sanitaire et sociale a été réaffirmée par la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole à travers des choix d'orientations et d'actions qui englobent les engagements pris avec l'Etat dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 et déclinent les quatre axes suivants :

- ✓ L'anticipation des risques ou des difficultés par la prévention ;
- ✓ L'accompagnement et la mobilisation des personnes, tant sur le plan individuel que collectif ;
- ✓ La création ou l'entretien des solidarités locales ;
- ✓ L'appui aux territoires en s'appuyant sur des partenariats avec les actions (associations, collectivités locales, organismes publics...).

➤ **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers (Cpam 32) :**

La Cpam du Gers est un organisme lié à la santé et exerçant une mission de service public. Elle assure les relations de proximité avec les ayants droits de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam). Les missions d'une Cpam sont : affilier les assurés sociaux et gérer leurs droits à l'Assurance Maladie ; traiter les feuilles de soins et assurer le service des prestations d'assurance maladie et d'accidents du travail/maladies professionnelles ; appliquer chaque année, en relation avec les professionnels de santé, un plan d'action en matière de gestion du risque ; développer une politique de prévention et de promotion de la santé (dépistage des cancers, des déficiences, etc.) ; et assurer une politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés et des aides collectives au profit d'associations.

Au même titre que les autres co-pilotes, notamment la Msa Mps, la Cpam 32 dispose d'un rôle stratégique pour déployer sur le territoire, des plans d'actions sanitaires et sociaux principalement à destination des assurés sociaux. Pour satisfaire à l'exigence de cohérence politique qui fonde l'écriture de la convention territoriale globale gersoise des solidarités, son implication dans le processus de réflexion est indispensable.

La Cpam du Gers s'attachera notamment à soutenir les territoires du Département au travers des thématiques suivantes :

✓ Lutter contre le renoncement financier aux soins à tous les âges de la vie :

Au-delà des actions traditionnelles d'accompagnement des assurés pour l'obtention d'une couverture au titre d'un régime obligatoire et/ou complémentaire, la Cpam 32 intensifie ses efforts pour réduire le reste à charge supporté par le patient.

Elle propose ainsi un accompagnement proactif, personnalisé au travers de son dispositif PASSEREL, assurant un suivi jusqu'à la réalisation effective des soins.

✓ Développer la prévention :

La Cpm 32 consolide ses actions de prévention primaire (limitation des pratiques à risque), secondaire (dépistages), comme tertiaire (accompagnement des patients), en développant un accompagnement ciblé et individualisé des populations qui en ont le plus besoin.

Les interventions seront ainsi concentrées en direction des publics les plus exposés, en les adaptant dans la mesure du possible au contexte local. Des actions seront en particulier déployées auprès des enfants, avec la promotion de la déclaration systématique d'un médecin traitant, la meilleure prise en charge des soins buccodentaires, le dépistage précoce des troubles du langage, de la fonction visuelle ou des troubles auditifs.

Des programmes de prévention seront également développés vers les jeunes entre 16 et 25 ans, en partenariat avec les missions locales et l'Éducation nationale sur des thématiques telles que le tabagisme.

✓ Favoriser l'accès aux soins dans les territoires :

Les dispositifs d'incitation à l'installation des professionnelles de santé dans les zones fragiles seront renforcés, à l'instar des aides prévues dans les conventions négociées sur la période 2016-2018. En lien avec les Agences Régionales de Santé, les conditions d'installation des professionnels de santé seront facilitées dans le cadre d'une offre de service globale répondant à une logique de « guichet unique ».

La Cpm 32 encouragera à cet effet le développement de l'exercice pluriprofessionnel ou regroupé, en assurant notamment la promotion de l'accord interprofessionnel du 20 avril 2017. Elle apportera également son expertise à l'appui des projets de création des structures pluriprofessionnelles ou de communautés professionnelles de territoire de santé (CPTS), à la fois dans le cadre des études préalables de besoin, et dans les démarches nécessaires à la création de ces structures.

La Cpm 32 s'engage dans l'amélioration de la qualité du parcours de soins après une hospitalisation en favorisant la coordination entre médecins libéraux et hôpitaux avec le Programme d'Accompagnement au Retour à Domicile (PRADO).

Pour contribuer à l'évolution du système de santé au profit d'une plus grande qualité/pertinence des parcours de soins ou encore de la coordination entre les acteurs, la Cpm du Gers pourra s'appuyer dans les prochaines années sur le déploiement de nouvelles technologies et de nouveaux outils qui vont profondément bouleverser les modalités de prise en charge. A cet égard, plusieurs exemples méritent d'être mentionnés :

- La télémédecine : pour répondre aux problématiques de distance et d'accessibilité des soins dans les territoires ;
- Le Dossier Médical Partagé (DMP) : outil central pour soutenir la coordination des soins et la pertinence des parcours (en évitant notamment les actes redondants).
-

France Travail propose des services d'orientation aussi bien généralistes que spécialisés, avec des prestations adaptées aux profils et aux besoins de formation de tous les publics, tout au long de la vie.

Aux côtés de la Région Occitanie, France Travail compte ainsi parmi les principaux financeurs de formations pour les demandeurs d'emploi. Un rôle essentiel en matière de prescription et un levier majeur d'accès à l'emploi.

France Travail dispose dans notre région d'un réseau de conseillers « relation entreprises » spécialisés dans l'accompagnement des employeurs. Ils sont chargés de guider ces derniers à travers la gamme de solutions proposées par France Travail, et de les conseiller en partageant des diagnostics nourris par une connaissance approfondie des bassins d'emploi locaux.

➤ **L'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gers (Udccas 32) :**

Grâce à un travail sérieux et un investissement sans faille malgré ses faibles moyens, l'Udccas 32 du Gers compte aujourd'hui 30 structures adhérentes sur les 31 Ccas/Cias et Communautés de Communes gérant des services et des équipements. Elle est maintenant reconnue comme partenaire majeur par les responsables et financeurs locaux de l'action sociale. Elle porte fortement la défense du service public en milieu rural, dans un département qui a la particularité de disposer d'un nombre très important d'opérateurs publics de proximité, particulièrement dans le domaine de l'intervention à domicile auprès des personnes âgées et handicapées.

L'Udccas 32 a déjà affirmé sa volonté de coordonner l'action publique, portée par les CCAS/CIAS du territoire, en signant une convention avec la Chaire Optima sur l'amélioration du pilotage de la politique sociale locale, avec les CIAS du Grand Auch Agglomération, Cœur de Gascogne (aujourd'hui fusionnés) et Val de Gers. Les outils expérimentés au sein de ces structures (segmentation stratégique de l'offre territoriale ; panorama statistique ; groupes de travail collaboratifs ; mesure de la perception des usagers) font l'objet d'une capitalisation dans le cadre de l'écriture de la méthodologie de cette convention territoriale. En effet, il est question de poursuivre les travaux initiés par ces CIAS, à partir des synthèses reprenant les référentiels de l'offre et les problématiques prioritaires du territoire, croisées entre les experts professionnels et d'usage, par public de l'action sociale (cf. partie 7 de la convention : « Méthodologie et outils de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités »). Partageant la compétence sociale avec les départements, dans un contexte de territorialisation de l'action sociale, les CCAS/CIAS, détenteurs de l'obligation légale d'analyse des besoins sociaux et de l'animation sociale du territoire, ont ainsi un rôle prépondérant à jouer dans l'exercice de cette convention.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DE LA CTG

La **communauté de communes de la Lomagne Gersoise** met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés (Annexe 3).

*Au vu du diagnostic et des différents échanges, Les champs d'interventions retenus **visent en priorité à travailler à l'attractivité du territoire, en particulier pour les actifs :***

➤ **En assurant la continuité de service dans le cadre de successifs sur l'enfance jeunesse**

Avec l'organisation de l'exercice des compétences actuelles dédiées au soutien de la parentalité RPE, LAEP et LUDO

- Avec des prises de compétences échelonnées pour l'année 2026, première année de cette contractualisation CTG telles que définies ci-après, en janvier 2026 l'extrascolaire (vacances scolaires), septembre 2026 le périscolaire et au 1^{er} janvier 2027 les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

- Avec un mode de gouvernance à construire entre structures

- Avec des réflexions à mener sur l'harmonisation et complémentarité de l'offre d'accueil

➤ **En permettant un accueil du jeune enfant (0 / 12ans)**

Accompagner la réflexion sur la carte scolaire et le maillage périscolaire et extrascolaire correspondant

Contribuer à la mise en œuvre du SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE à travers la mise en place du Schéma Pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil de l'observatoire de la petite enfance et des missions du Relais Petite Enfance de la Lomagne Gersoise

-Avec notamment des réflexions sur le nombre et la typologie des places d'accueil du jeune enfant en accueil individuel et collectif

- Avec une incitation au développement de l'ensemble des moyens de garde

-En assurant une offre variée des modes de gardes qui garantisse le choix aux parents

➤ **Augmenter le nombre de places en extrascolaire pour les 3/11 ans, en particulier sur Fleurance**

En complément et au vu du diagnostic et des différents échanges, un accompagnement spécifique sur le handicap sera mis en place de manière transversale aux actions de la Lomagne Gersoise :

➤ **En accompagnant les parents d'enfant(s) en situation de handicap**

➤ **En contribuant à la formation des personnes en contact avec le public en situation de handicap**

➤ *En développant des politiques spécifiques d'aller vers (médiation numérique, fab lab, ludothèque...)*

➤ *En participant au développement d'une offre de mobilité professionnelle et à la production de logements locatifs*

De plus, en réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance** (SPPE)

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2023.

A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du n° des territoires :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents ;
- **Planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ;
- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale). Ces missions relèvent du **relais petite enfance obligatoire à compter du 1er janvier 2026**.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

<p>Mobilité</p> <p>Développement des moyens de mobilité alternatifs à la voiture (bus, navette, TAD, mobilité douce, ...)</p> <p>Développement de la communication et de l'accompagnement à l'utilisation des transports existants</p>	<p>Logement</p> <p>Développement de l'offre locative</p> <p>Amélioration de la communication sur l'existant</p> <p>Lutte contre les marchands de sommeil et les logements indécents</p>	<p>Santé</p> <p>Développement de l'offre de soins</p> <p>Amélioration de l'attractivité du territoire (pour attirer des professionnels de santé)</p> <p>Amélioration de la visibilité des dispositifs</p> <p>Développement de l'aide à domicile</p>
<p>Handicap</p> <p>Sensibilisation de tous les acteurs</p> <p>Développement de la communication, visibilité de l'existant</p> <p>Importance de la transversalité des problématiques liées au handicap</p>	<p>Accès aux droits</p> <p>Développement de la communication, de la lisibilité de l'offre</p> <p>Développement des démarches « d'aller-vers »</p> <p>Déploiement de l'action sur l'ensemble du territoire, harmonisation de l'offre</p> <p>Amélioration de l'interconnaissance des acteurs</p>	<p>Enfance / Jeunesse</p> <p>Développement de la formation des professionnels de l'enfance</p> <p>Amélioration de l'accueil pour tous, et d'un accueil plus inclusif</p> <p>Développement des compétences psychosociales des enfants</p> <p>Harmonisation de l'accueil des jeunes sur le territoire</p>
<p>Séniors</p> <p>Coordination des différents acteurs</p> <p>Communication vers les seniors</p> <p>Accompagnement au projet de vie global des seniors (logement, mobilité, éveil, sociabilisation)</p> <p>Sensibilisation du monde économique à l'embauche des « seniors »; notion de transmission de savoir être/faire</p> <p>Repérage des personnes âgées invisibles</p> <p>Démobilité (portage de repas, bus itinérant...)</p> <p>Développement de l'intergénérationnalité</p> <p>Réflexion sur des projets d'habitats</p>	<p>Animation de la vie sociale</p> <p>Démobilité, décentralisation pour un meilleur maillage du territoire</p> <p>Développement de la mixité des publics</p> <p>Amélioration de la communication</p> <p>Amélioration de la coordination de l'offre</p>	<p>Parentalité</p> <p>Amélioration du maillage sur les offres de service</p> <p>Développement des actions sur la parentalité</p> <p>Encouragement à l'implication des parents</p> <p>Ouverture de lieux tout-public avec plus d'amplitude horaire</p> <p>Amélioration de la visibilité des actions existantes</p>

Les objectifs conjoints sont :

- ✓ *En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;*
 - *Assurer une mise en œuvre efficiente du SPPE*
- ✓ *En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;*
 - *Assurer une continuité de services dans le cadre des transferts de compétences et une harmonisation de l'offre de service sur le territoire*
 - *Augmenter l'offre de service en extrascolaire afin de répondre aux besoins du territoire*
- ✓ *En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;*
 - *Diffuser l'information sur le Lieu d'Accueil Enfant Parent auprès des relais éventuels (secrétaires de mairie, professionnels de santé, EAJE, nouveaux arrivants)*
 - *Proposer des outils de médiation variés favorisant les liens intra et interfamiliaux par les biais des activités proposées par la ludothèque et le fablab sur les sites repérés et en itinérance*

- ✓ *En matière d'accès et le maintien dans le logement nos plus fragiles ;*
 - *Participer au développement d'une offre locative diversifiée permettant une rotation dans le parc tout en luttant contre sur la mise sur le marché de logements indécents*
- ✓ *En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;*
 - *Contribuer à la formation des personnes en contact avec le public en situation de handicap*
 - *Poursuivre notre engagement et nos actions sur la mobilité en particulier en terme d'insertion professionnelle (TAD, covoiturage...)*
- ✓ *En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;*
 - *Poursuivre nos actions de médiation numérique pour tous les publics pour lutter contre illectronisme*
- ✓ *En matière de coopération avec les partenaires locaux ;*
 - *Participer à l'accompagnement à l'handiparentalité*

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

Les partenaires signataires et la communauté de communes de la Lomagne Gersoise s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

Les partenaires institutionnels autres que la communauté de communes se sont engagés dans une convention cadre : la **Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités (CTGGS)**.

La Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités a vocation à s'exercer sur l'ensemble du territoire départemental, dans les domaines de l'action sociale, et plus particulièrement s'agissant de l'accès aux droits, l'enfance, la jeunesse, la précarité, l'insertion, la prévention santé, le logement, et l'animation sociale. Elle a pour finalités de :

- *Décloisonner et structurer une observation et une analyse du besoin social en continu ;*
- *Proposer un appui à l'élaboration des politiques sociales territoriales.*

La CTGGS a pour vocation de produire ses effets à deux niveaux d'intervention territoriale :

Au niveau départemental : elle s'inscrit dans les dispositifs, plans ou orientations, existants ou à venir, en travaillant la cohérence et les articulations avec l'ensemble des acteurs sociaux des territoires. Par ailleurs, la CTGGS s'inscrit dans le Schéma départemental de services aux familles et concourt à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Au niveau des EPCI : Au-delà des compétences obligatoires, elles manifestent une volonté politique forte d'offrir les services à la population constituant une des dimensions opérationnelles de leur projet social de territoire.

La collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajoutant la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

➤ **Pour la Caisse d'allocations familiales du Gers :**

Comme opérateur, régulateur et investisseur, la Caf du Gers entend venir en appui au partenariat indispensable à l'action sociale locale.

Ces partenariats doivent permettre d'expérimenter de nouveaux modes de coopérations visant à simplifier et faciliter l'action publique au service des familles. Dans ce contexte, et dans le respect de la diversité des territoires, la branche Famille est particulièrement attentive au développement de l'intercommunalité.

Ainsi, la Caf du Gers met à disposition et ouvre ses Conventions territoriales globales (Ctg) aux partenaires en intégrant leurs champs d'intervention.

Pour ce faire, la Caf du Gers propose :

- ✓ Son savoir-faire et son expérience en matière de conventions d'objectifs territoriales globales et de l'élaboration du projet social de territoire ;
- ✓ La mobilisation de ses équipes et plus particulièrement des chargés de développement et conseil. L'animation du comité de pilotage de la CTGGS en garantissant la méthodologie, et de la production des livrables ;
- ✓ La mise à disposition de données statistiques Caf et ressources informationnelles, retenues dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux » ;
- ✓ La sollicitation des chargés de coopération territoriale financés conjointement par la Caf et les EPCI signataires d'une Convention Territoriale Globale Intercommunale à l'organisation, l'animation et à mise en œuvre de la méthodologie retenue sur les forums à périmètres intercommunaux ;
- ✓ Ses financements mobilisables pour les actions et projets liés aux besoins identifiés à l'échelle de l'intercommunalité.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

➤ **Pour le Conseil Départemental du Gers :**

- ✓ Mobilisation, dans le cadre de la méthodologie retenue, des Chefs des MDS (référents territoriaux à l'échelle de leur territoire d'action) ;
- ✓ Participation aux diagnostics et à l'élaboration des plans d'action territoriaux dans le cadre des CTG ;
- ✓ Exploitation des données statistiques et ressources informationnelles de l'observatoire des statistiques du Conseil départemental du Gers pour réaliser les
- ✓ « Panoramas sociaux territoriaux » ;
- ✓ Mobilisation de la ressource d'expertise des directions missions (enfance,

dépendance, insertion et logement) ;

- ✓ Mobilisation du partenariat avec GERS SOLIDAIRE.

➤ **Pour la Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Sud :**

La MSA Midi Pyrénées Sud, en tant que régime de protection sociale pour les populations agricoles et acteur des territoires ruraux, aura une attention accrue à la mise en œuvre d'une coopération avec l'ensemble des partenaires sociaux du département pour le bon déploiement de l'action sanitaire et sociale sur l'ensemble des territoires et en particulier sur les territoires ruraux les plus fragilisés.

Son intervention privilégiera la méthodologie de développement social local (DSL) qui s'appuie sur des principes fondateurs :

- La participation des acteurs locaux (associations, élus...) et de la population ;
- L'inscription dans une logique territoriale ;
- La mobilisation des élus de la MSA MPS notamment via ses échelons locaux ;
- La valorisation des actions menées auprès des ressortissants Msa Mps des territoires concernés.

La Msa MPS dans le cadre de la CTGGS s'engage à mobiliser :

- Ses équipes en charge de l'action sanitaire et sociale, de la relation de service et de l'accès aux droits
- Ses moyens financiers légaux, extra-légaux pour accompagner les projets et les populations
- Ses cadres contractuels (chartes, contrats enfance- jeunesse etc....) pour le développement des politiques nationales en matière d'action sociale
- Son expertise et son expérience en matière de politique sociale et de DSL
- Ses ressources informationnelles
- Son réseau d'élus organisé au niveau des échelons locaux

➤ **Pour la Caisse primaire d'assurance maladie du Gers :**

- ✓ Mobilisation de ses programmes d'accompagnement à l'accès aux droits, aux soins (PASSEREL) et à la santé (Bilans de santé, accompagnement aux dispositifs de prévention notamment des dépistages des cancers du sein, colorectaux, du col de l'utérus, hygiène bucco-dentaire « MTdents » pour les 3-14 ans et femmes enceintes, diabète avec le programme SOPHIA) ;
- ✓ Mise à disposition des ressources informationnelles dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux » ;
- ✓ Mobilisation de ses ressources de communication pour accompagner la montée en charge du dispositif.

➤ **Pour France travail :**

Nous nous engageons sur 3 axes :

1. Repérer l'ensemble des personnes en recherche d'emploi, les inscrire à France

Travail et leur proposer un parcours d'accompagnement adapté

2. Mobiliser l'ensemble des personnes inscrites à France Travail, avec un contrat d'engagement pour chacun fixant un cadre de droits et de devoirs rénové (droit à un accompagnement personnalisé d'une part, obligation d'implication dans le parcours d'autre part, dont le respect sera contrôlé), et davantage de parcours d'accompagnement intensifs pour maximiser les chances de retour à l'emploi ;

3. Accompagner l'ensemble des entreprises qui ont des besoins de recrutement, singulièrement les TPE-PME, en allant au-devant de leurs besoins pour proposer des solutions adaptées.

Enfin, nous allons amplifier la mobilisation des dispositifs qui ont fait leurs preuves pour lutter contre les tensions de recrutement et la remontée du chômage.

➤ **Pour l'Union départementale des Ccas/Cias du Gers :**

- ✓ Relais de communication auprès des Ccas et Cias du département ;
- ✓ Participation des élus de l'Udcccas 32 aux instances de pilotage ;
- ✓ Mise à disposition des ressources informationnelles dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux ».

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf du Gers, de la Msa Mps, de la Cnam du Gers, du Conseil départemental du Gers, de l'Udcccas 32, de France Travail et des représentants de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise...

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Décide les ajustements nécessaires à la bonne conduite des actions.

Le comité de pilotage sera piloté par la **communauté de Gerseuse et les partenaires signataires seront systématiquement conviés.**

Le secrétariat permanent est assuré par communauté de communes *de la Lomagne Gerseuse*.

Les modalités de pilotage stratégique et opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du comité de pilotage de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La Caf du Gers apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf 32 peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque partie est seule responsable du traitement qu'elle met en œuvre pour son propre compte avec les données transmises par l'autre partie.

Les parties traitent les données personnelles uniquement pour :

- La réalisation de l'objet de la convention ;
- Les besoins de l'exécution et du suivi de la convention.

Chaque partie informe les personnes concernées du traitement de données personnelles qu'elle met en œuvre et des moyens dont elles disposent pour exercer leurs droits, tels que prévus aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment leur droit d'accès, de rectification, et dans certains cas, d'effacement ou d'opposition.

Les parties répondent aux demandes des personnes concernées dans le délai d'un mois. Elles collaborent entre elles, si nécessaire, pour apporter ces réponses.

France Travail et le partenaire traitent les données sur le territoire de l'Union européenne uniquement. A la première demande de Pôle emploi, il communique la liste exhaustive des pays hébergeant les serveurs de données et des pays à partir desquels les intervenants ont accès aux données.

Sauf obligation légale ou réglementaire particulière, le partenaire s'engage à détruire toutes les données personnelles et toutes leurs copies dès qu'elles ne sont plus nécessaires à

l'exécution de la convention et au plus tard dans un délai de deux mois de la signature de la convention.

Chaque partie informe l'autre partie de la survenance de toute violation de données personnelles susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, des conséquences pour l'autre partie, ainsi que de toute plainte qui lui serait adressée par une personne concernée par le traitement. Cette information intervient dans les plus brefs délais et au plus tard 36 heures après la découverte de la violation de données ou la réception de la plainte.

Pour les traitements mis en œuvre, ces droits s'exercent auprès des Responsables de la Protection des données personnelles, Les demandes peuvent être adressées par courriel ou par courrier à :

Caf à informatique@caf32.caf.fr ou par courrier à l'adresse suivante 11 rue de Châteaudun 32000 AUCH

Conseil départemental : dpd@gers.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Département du Gers, 81 route de Pessan, Délégué à la protection des données personnelles, BP 20569- 32022 AUCH Cedex 9

MSA : adresse mail dpo.blf@mps.msa.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données personnelles MSA Midi-Pyrénées Sud, 1 PL DU MARECHAL LANNES 32000 AUCH

CPAM, les droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de la CPAM du Gers par courriel à : dpo.cpam-gers@assurance-maladie.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Madame la Déléguée à la Protection des Données, CPAM du Gers, 11 rue de Châteaudun, 32012 AUCH Cedex

UDCCAS : EKM-UDCCAS32@OUTLOOK.FR ou par courrier à l'adresse suivante : UDCCAS Du Gers 31 place de la bascule 32360

France travail à occ.protectiondesdonneespersonnelles@rgpd.francetravail.fr ou par courrier à l'adresse suivante : France Travail Occitanie, Responsable de la Protection des données personnelles, 600 route de Vauguières - CS 40027 - 34078 Montpellier Cedex 3.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre) ;
- Suivre l'état d'avancement des actions ;
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la collectivité territoriale en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire ;
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire ;
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du Comité de pilotage CTG et avec l'aide de la Caf du Gers si nécessaire, les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information ;
- Concevant les indicateurs de suivi ;
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation ;
- Exploitant et communiquant les résultats.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaires et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, à minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au Comité départemental des services aux familles (CDSF). Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf du Gers les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toutes leurs forces et leurs portées.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

✓ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf du Gers, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

✓ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf du Gers, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

✓ Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

✓ Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

✓ Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Le.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Le Président de la Caisse d'Allocations
Familiales du Gers

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales du Gers

M. Thierry Saint-Luc

M. Emmanuel Rouit

La Présidente de la Mutualité Sociale
Agricole Midi-Pyrénées Sud

Le Directeur de la Mutualité Sociale
Agricole Midi-Pyrénées Sud

Mme Sylvie Robin

M. Sébastien Bismuth-Kimpe

Le Président du Conseil Départemental
Du Gers

La Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du Gers

M. Philippe Dupouy

Mme Sophie Papon

La Directrice Départementale du Gers
France Travail

Le Président de l'Union Départementale des
Ccas/Cias du Gers

Mme Hélène Poliart

M. Claude Vettor

Le Président de la Communauté de Communes
De la Lomagne Gersoise

Le Maire de la Commune de Fleurance

M. Xavier Ballenghien

M. Ronny Guardia-Mazzoleni

Le Maire de la Commune de Lectoure

Le Maire de la Commune de Miradoux

M. Xavier Ballenghien

M. Jérémy Lagarde

Le Maire de la Commune de Montestruc-sur-Gers

Le Président du SIIS de Miramont-Latour

Mme Gisèle Gimat

M. François Bouchard




ANNEXES

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DEE

A wide-angle landscape photograph showing rolling green hills under a clear blue sky. In the foreground, there is a field of tall, green grasses. In the middle ground, there are several buildings, including a large red-roofed structure, and more green fields. The background shows distant hills and a clear horizon.

Communauté de communes de la Lomagne Gersoise

-

Accompagnement CTG



Communauté de Communes
Lomagne Gersoise
Territoire d'@ccueil et d'Excellence



Réunion du 7 juillet 2025



Présentation de l'analyse statistique



Enquête auprès des habitants



Consultation des élus, acteurs locaux et partenaires



Définition des actions

Calendrier

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DEE



- 7 mai : réunion de lancement Copil (présentation de la démarche CTG, du calendrier, de l'enquête)
- 4 juin : présentation de l'analyse statistique du territoire
- Début juin : diffusion du questionnaire
- 12 juin : rencontre avec la référente technique de la Caf
- 19 juin : atelier partenaires
- 20 juin : limite de retours des questionnaires
- **Début juillet : restitution des résultats du questionnaire et des rencontres avec les partenaires**
- 25 août : groupe de travail avec les élus pour échanges et sélection des thématiques prioritaires et des actions envisageables/envisagées
- Septembre : groupes de travail thématiques (2/3 groupes) pour travailler sur les actions sélectionnées
- Septembre : Présentation de la synthèse des groupes de travail
- Octobre/novembre : rédaction et finalisation de la CTG
- A partir de décembre : signature de la CTG

Éléments de contexte : Démogra

La Communauté de communes de la Lomagne Gersoise compte 19 234 habitants en 2021. La population intercommunale compte **19 231** habitants en 2022.

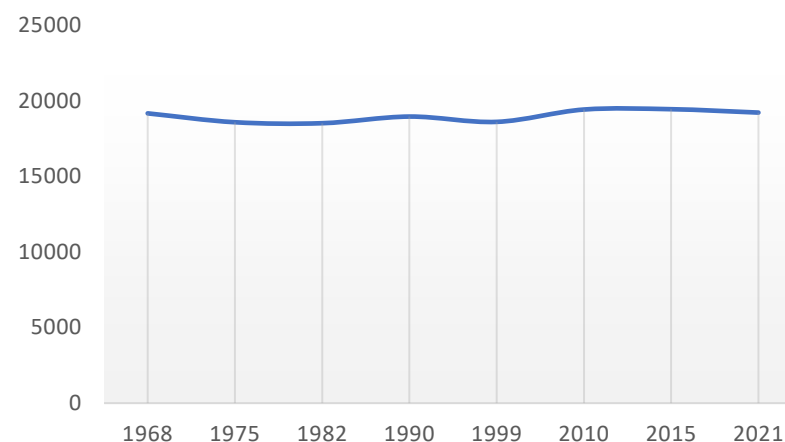
Entre 2015 et 2021, la Communauté de communes a vu sa population **baisser** de 224 habitants, soit une diminution de 1,2%.

Cette baisse de population est due à un **solde naturel** annuel négatif (-0,7%) plus fort que le solde migratoire annuel qui est positif (+ 0,5%).

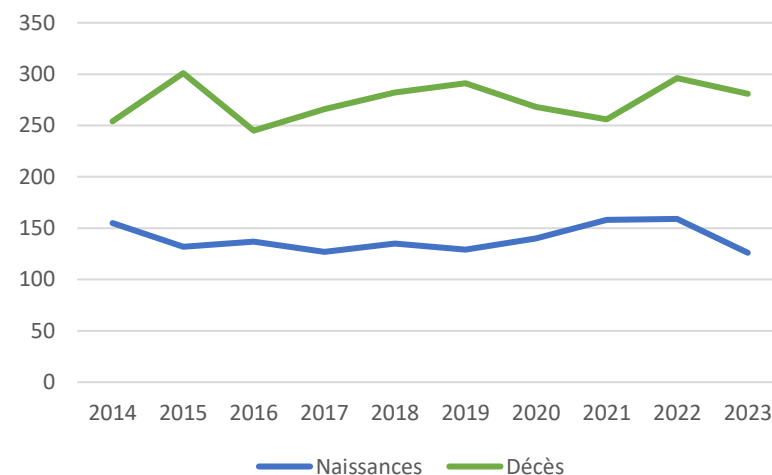
Cela signifie que le nombre de naissances est inférieur au nombre de décès observés au sein du territoire entre 2015 et 2021, et que le nombre d'arrivants est supérieur au nombre de personnes quittant la Communauté de communes.

On dénombre 126 naissances et 281 décès en 2023.

Evolution de la population de 1968 à 2021



Naissances et décès domiciliés de 2010 à 2022



Démographie

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DE



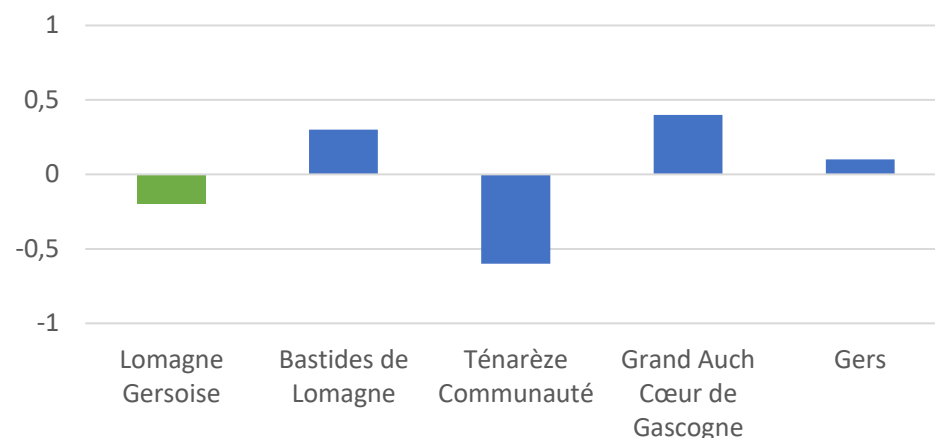
Hormis Ténarèze Communauté, les populations des autres Communautés de communes présentées et du département sont en augmentation.

La population intercommunale (-0,2%) baisse toutefois à un rythme moins soutenu que celle de la Communauté de communes Ténarèze Communauté (-0,6%).

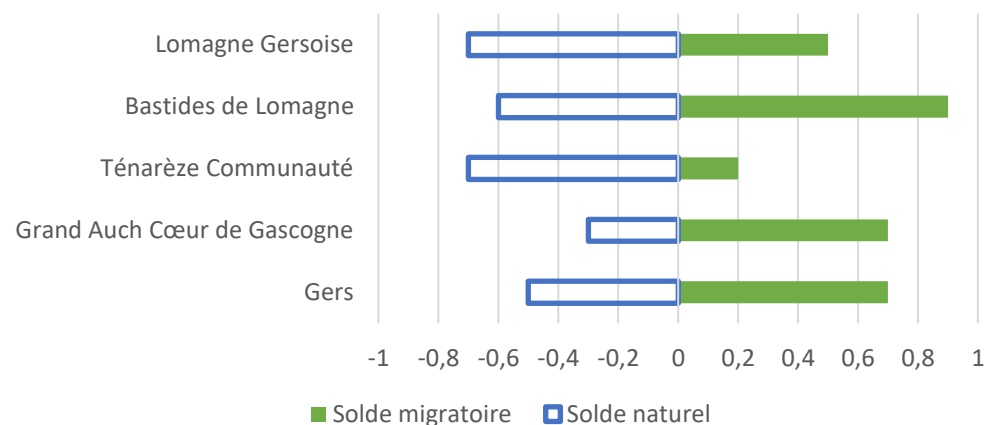
La Communauté de communes a le solde naturel **le plus faible** des territoires présentés (au même niveau que Ténarèze Communauté).

Dans le même temps, le solde migratoire se situe dans la moyenne basse.

Evolution de la population entre 2015 et 2021 (taux annuel moyen)



Taux de variation annuel moyen dû au solde naturel et au solde migratoire entre 2015 et 2021 en %



Démographie

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DE



Depuis 2015, la majorité des communes ont donc vu leur population **diminuer** (27 communes avec une population en baisse, 15 communes en augmentation et 1 commune stable).

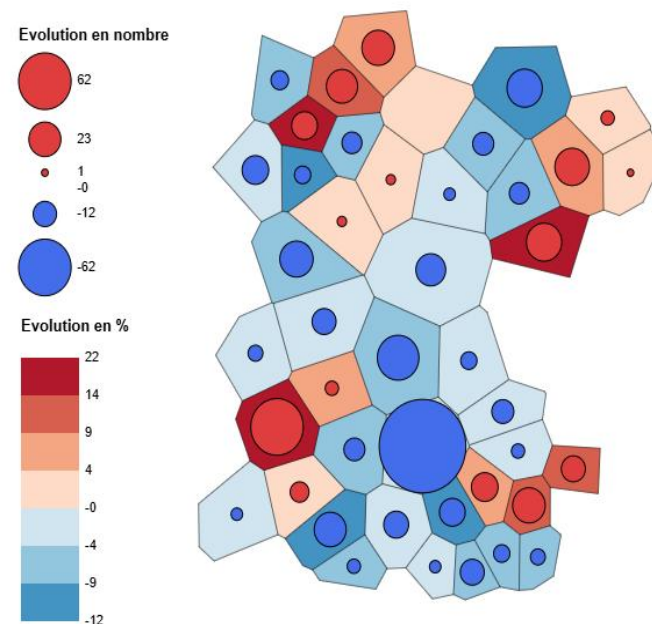
Entre 2015 et 2021, les communes ayant vu leur population le plus fortement augmenter sont la Sauvetat (62 habitants supplémentaires), Plieux (+28), Miradoux (+27), Pergain-Taillac (+24), Goutz (+24) et Saint-Mézard (+22).

Proportionnellement il s'agit des communes de Plieux (+21,7%), la Sauvetat (+17,7%) et Berrac (+15,3%).

A l'inverse, les communes ayant vu leur population diminuer le plus sont Fleurance (169 habitants en moins, -2,7%), Pauilhac (-39, -6%) et Gimbrède (-28, -9,2%).

Proportionnellement il s'agit de Préchac (-12,4%, 23 personnes en moins), Larroque-Engalin (-12%, 6 habitants en moins) et Lalanne (-10,3%, 15 personnes en moins).

Evolution de la population entre 2015 et 2021 selon la commune



Structure par âges

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DEE



Il apparait une forte représentation des personnes âgées entre **55 et 74 ans** (5 996 personnes, soit 31,2% de la population).

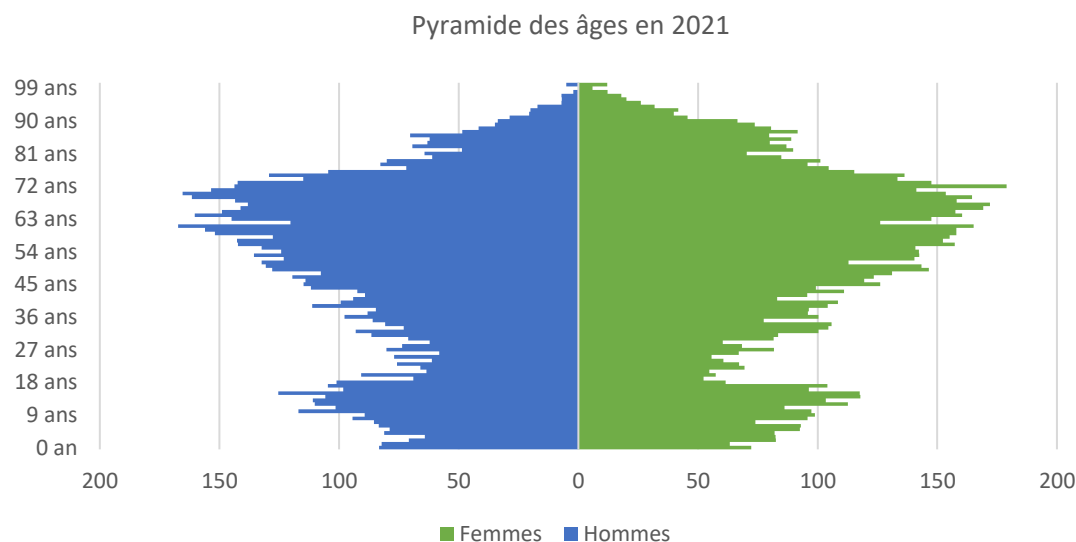
La structure par âge de la population montre un faible nombre de jeunes enfants.

Les **jeunes adultes** entre 18 et 29 ans sont peu nombreux (1 635 personnes, soit 8,5% de la population).

Entre 2015 et 2021, seules les personnes âgées entre 60 et 74 ans et de 90 ans ou plus ont vu leur nombre **augmenter**.

A l'inverse, les personnes de 30-44 ans (177 personnes en moins, -5,9%) et de 15-29 ans (174 personnes en moins, -7,1%) ont connu les baisses de population les plus fortes.

La structure par âge de la Communauté de communes est proche de celles des territoires de comparaison mais diffère légèrement de celle du département : les 60 ans ou plus sont **surreprésentés** au sein du territoire (38,6%, contre 36% pour le département) alors que les moins de 30 ans sont sous-représentés.



Ménages et familles

On dénombre 9 107 ménages au sein de la Communauté de communes (8 871 en 2015). Le nombre de ménages (de foyers) est donc en augmentation ces dernières années.

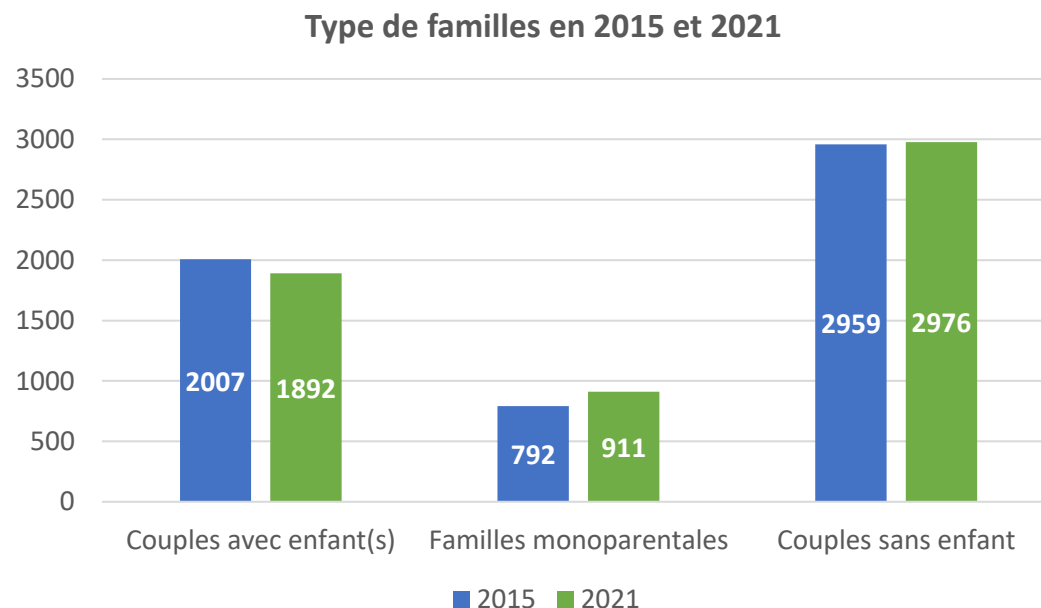
Taille moyenne des ménages en 2021	
Lomagne Gersoise	2,07
Bastides de Lomagne	2,18
Ténarèze Communauté	2,02
Grand Auch Cœur de Gascogne	1,95
Gers	2,07

La taille des ménages se situe dans la moyenne des territoires présentés. Il y a en moyenne **2,07** personnes par logement (au même niveau que le Gers).

La taille des ménages a **baissé** durant les six années d'observation (elle était de 2,14 personnes en moyenne par foyer en 2015).

Le nombre de **familles** est de 5 779. Ce nombre a légèrement augmenté depuis 2015 (5 758 alors).

Entre 2015 et 2021, les couples avec enfant(s) ont vu leur nombre baisser de 5,7%, alors que les couples sans enfant ont vu leur nombre augmenter de 0,6% et que le nombre de **familles monoparentales** a augmenté de 15%.

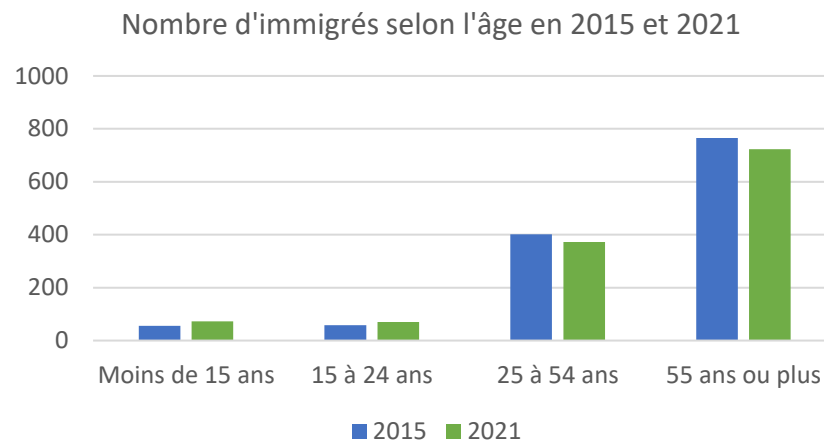


Immigration

La Communauté de communes compte 1 240 immigrés, ce qui représente **6,4%** de la population.

Le nombre d'immigrés a légèrement diminué depuis 2015 (1 280 immigrés alors, 6,6% de la population).

Les immigrés sont majoritairement des personnes âgées de **55 ans ou plus** (58,3% des immigrés).



Le profil des immigrés diffère peu de celui des non-immigrés : ce sont principalement des **retraités** ou préretraités (42,6% des immigrés) et des **actifs ayant un emploi** (34,9%).

La situation quant à l'immigration diffère de celle des territoires de comparaison (et notamment de Ténarèze Communauté) : l'immigration au sein de la Communauté de communes est parmi les **moins élevées** des territoires présentés.

Part des immigrés dans la population en 2021					
	Lomagne Gersoise	Bastides de Lomagne	Ténarèze Communauté	Grand Auch Cœur de Gascogne	Gers
Moins de 15 ans	2,7	1,8	8,4	5,2	3,7
De 15 à 24 ans	4,4	3,3	11,1	10,3	6,7
De 25 à 54 ans	6,2	5,5	15,5	11,5	8,7
55 ans ou plus	8,2	6,5	11,4	6,7	8,2
Ensemble	6,4	5,1	12,2	8,5	7,6

Etrangers

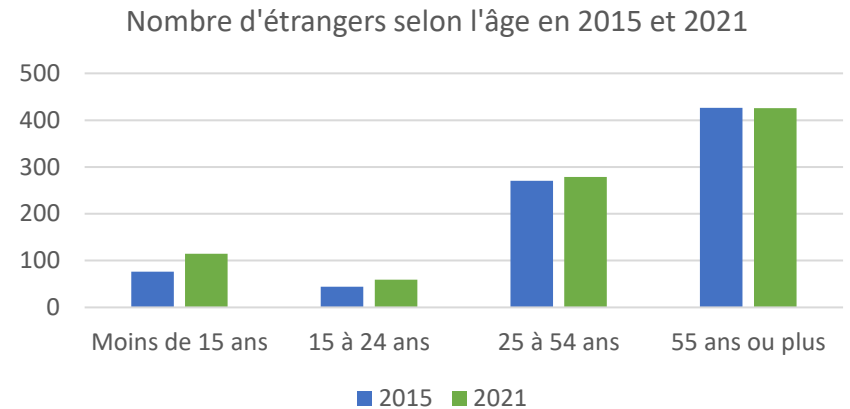
Il y a **878** personnes de nationalité étrangère dans la Communauté de communes, ce qui correspond à 4,6% de la population.

Le nombre d'étrangers était de 817 personnes en 2015.

48,5% des étrangers sont âgés de **55 ans ou plus**.

Les étrangers, tout comme les Français, sont principalement des actifs ayant un **emploi** (37% des étrangers, 45% des Français) et des **retraités**.

La Communauté de communes a globalement une proportion d'étrangers **inférieure** aux territoires de comparaison, notamment chez les moins de 55 ans.



Part des étrangers dans la population en 2021					
	Lomagne Gersoise	Bastides de Lomagne	Ténarèze Communauté	Grand Auch Cœur de Gascogne	Gers
Moins de 15 ans	4,2	2,9	14,0	9,1	6,0
De 15 à 24 ans	3,7	2,6	10,5	8,8	5,8
De 25 à 54 ans	4,6	3,9	12,3	8,1	6,5
55 ans ou plus	4,8	4,2	7,5	3,2	5,1
Ensemble	4,6	3,7	10,0	6,4	5,8

Entreprises

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DEE



On dénombre **1 618 entreprises** au sein du territoire au 31 décembre 2021.

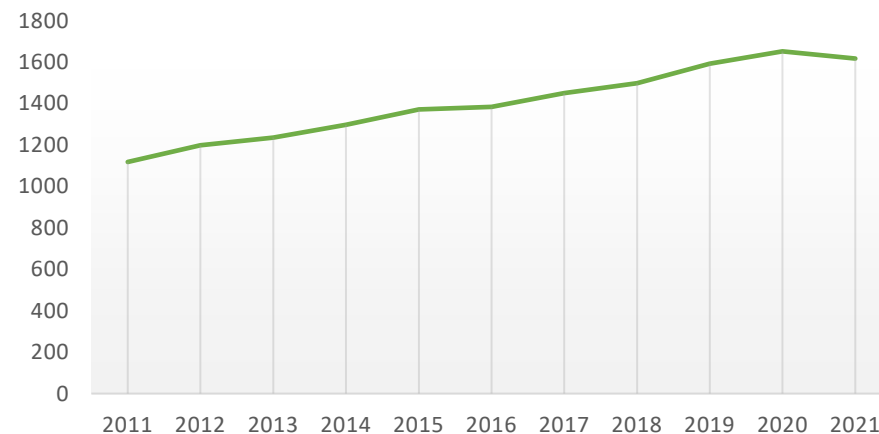
Le nombre d'entreprises a diminué entre 2020 et 2021 (pour la première fois depuis 2011).

Au cours de l'année 2022, **239 entreprises** ont été créées au sein de la commune.

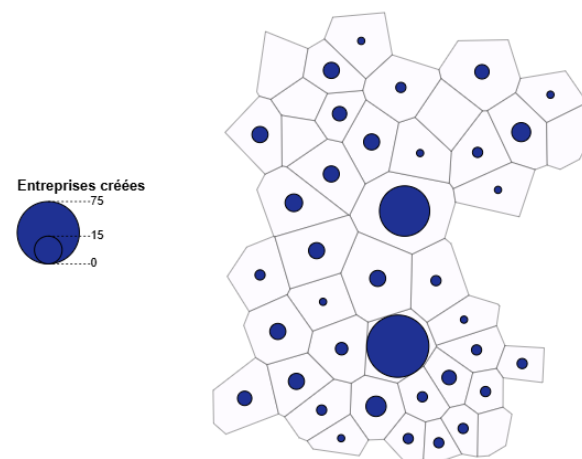
C'est le **niveau le plus élevé** de la décennie passée.

Les entreprises individuelles créées en 2022 représentent près de trois entreprises créées sur quatre (175 entreprises individuelles, soit 73,2%).

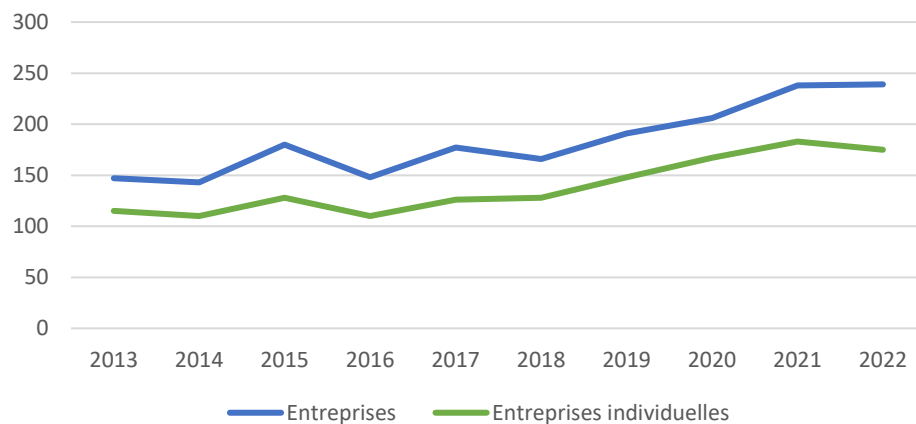
Evolution du nombre d'entreprises de décembre 2011 à décembre 2021



Nombre d'entreprises créées en 2023 selon la commune



Créations d'entreprises de 2013 à 2022

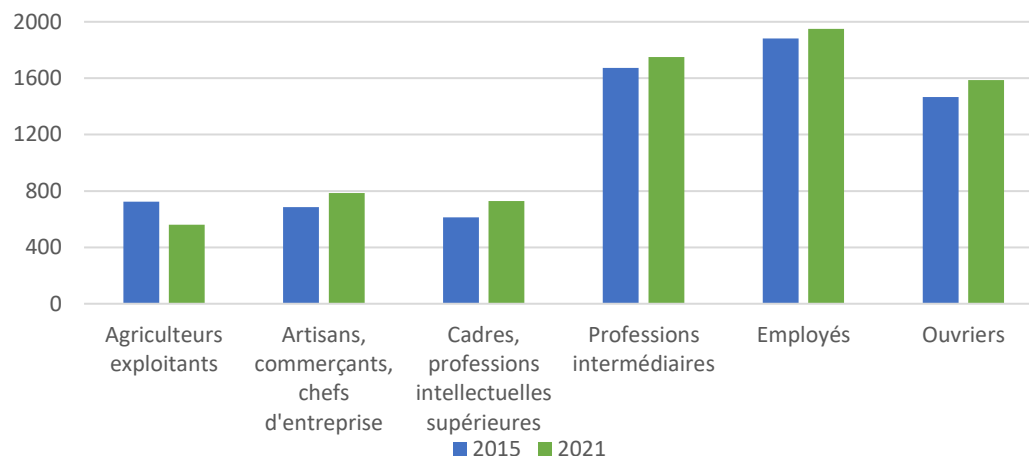


Parmi les actifs occupés, les **employés** et les **professions intermédiaires** représentent respectivement 26,5% et 23,8% des actifs occupés de la Communauté de communes.

Entre 2015 et 2021, seuls les **agriculteurs exploitants** (163 personnes en moins, -22,5%) ont vu leur effectif baisser.

A l'inverse, les **ouvriers** (122 personnes en plus, +8,3%), les **cadres, professions intellectuelles supérieures** (117 personnes en plus, +19,1%) et les **artisans, commerçants, chefs d'entreprise** (99 personnes en plus, +14,5%) sont les catégories qui ont vu leur nombre augmenter le plus fortement.

Nombre d'actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015 et 2021



Actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021

	Lomagne Gersoise	Bastides de Lomagne	Ténarèze Communauté	Grand Auch Cœur de Gascogne	Gers
Agriculteurs exploitants	7,6	6,5	9,8	2,8	6,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,7	10,1	12,8	7,4	9,5
Cadres	9,9	13,6	7,7	14,9	12,4
Professions intermédiaires	23,8	27,0	21,8	28,3	24,5
Employés	26,5	23,5	24,7	29,1	26,5
Ouvriers	21,6	19,3	23,2	17,6	20,5

On dénombre **6 642 emplois** au sein de la Communauté de communes en 2021 (il y en avait 6 515 en 2015).

Entre 2015 et 2021, le nombre d'emplois de la Communauté de communes **a augmenté de 2%** (1,2% pour le département).

Evolution du nombre d'emplois selon le lieu de travail			
	2015	2021	%
Lomagne Gersoise	6515	6642	2,0
Bastides de Lomagne	2701	3192	18,2
Ténarèze Communauté	5475	5278	-3,6
Grand Auch Cœur de Gascogne	19330	20305	5,0
Gers	69898	70730	1,2

Alors que la Communauté de communes compte **7 365 actifs occupés**, on relève 6 642 emplois.

En 2021, le taux d'indépendance du territoire vis-à-vis des centres d'emplois extérieurs (nombre d'emplois/actifs occupés) s'élève à 90,2%, cette proportion étant plus basse que la plupart des territoires de comparaison (91,7% pour le département).

Taux d'indépendance des emplois par rapport aux actifs occupés en 2021			
	Actifs occupés	Emplois	Taux d'indépendance
Lomagne Gersoise	7365	6642	90,2%
Bastides de Lomagne	4772	3192	66,9%
Ténarèze Communauté	5149	5278	102,5%
Grand Auch Cœur de Gascogne	15819	20305	128,4%
Gers	77110	70730	91,7%

Phase 2 : Enquête citoyenne

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025



ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DE

L'enquête a été réalisée en mai et juin 2025 et a eu **1 204 réponses complètes** (en ligne et en version papier). 8% des habitants de la Communauté de communes ont répondu à l'enquête. Cela correspond à **13% de taux de retour** des ménages.

La **marge d'erreur** est de ce fait de 4%.


Le taux de retour sur ce type d'enquête est souvent autour des 10%, ici le taux de retour est donc satisfaisant. La qualité de l'échantillon est également satisfaisante (profils, localisation, ...).

- Les femmes sont surreprésentées parmi les répondants (62%)
- Les différents types de foyer ont répondu (6% de monoparents, 18% de personnes seules)
- Les jeunes de moins de 30 ans ont peu répondu à l'enquête (4% des répondants)
- Les plus âgés sont également sous-représentés (10% des répondants)
- Les 30-49 ans sont les classes d'âges qui ont le plus répondu
- Les nouveaux arrivants (moins de 5 ans) représentent 23% des répondants
- Les locataires représentent 12% des réponses, mais peu de locataires sociaux (21 répondants)

Quel âge avez-vous ?	Réponse	Décompte	Pourcentage	Insee	Insee (%)	Taux de retour
Entre 18 et 29 ans		49	4,1%	1635	10,3%	3,0%
Entre 30 et 39 ans		179	14,9%	1822	11,5%	9,8%
Entre 40 et 49 ans		222	18,5%	2215	14,0%	10,0%
Entre 50 et 59 ans		237	19,8%	2788	17,6%	8,5%
Entre 60 et 74 ans		396	33,0%	4536	28,6%	8,7%
75 ans ou plus		117	9,8%	2880	18,1%	4,1%

Réponse	Décompte	Pourcentage	Insee	Insee (%)	Taux de retour
Berrac	15	1,4%	97	0,61%	
Brugnens	18	1,6%	209	1,33%	
Cadeilhan	19	1,7%	108	0,68%	
Castelnau-d'Arbieu	8	0,7%	192	1,21%	
Castéra-Lectourois	34	3,1%	275	1,73%	12%
Castet-Arrouy	21	1,9%	136	0,86%	15%
Céran	26	2,4%	174	1,10%	15%
Cézan	9	0,8%	169	1,07%	5%
Flamarens	4	0,4%	124	0,78%	3%
Fleurance	216	19,6%	5085	32,03%	4%
Gavarret-sur-Aulouste	19	1,7%	116	0,73%	16%
Gimbrède	44	4,0%	232	1,46%	19%
Goutz	15	1,4%	164	1,03%	9%
Lagarde	8	0,7%	110	0,69%	7%
Lalanne	15	1,4%	97	0,61%	15%
Lamothe-Goas	14	1,3%	62	0,39%	23%
Larroque-Engalin	3	0,3%	37	0,23%	8%
Lectoure	129	11,7%	3063	19,30%	4%
Marsolan	14	1,3%	371	2,34%	4%
Mas-d'Auvignon	20	1,8%	143	0,90%	14%
Miradoux	38	3,4%	441	2,78%	9%
Miramont-Latour	17	1,5%	113	0,71%	15%
Montestruc-sur-Gers	12	1,1%	550	3,47%	2%
Pauilhac	22	2,0%	483	3,04%	5%
Pergain-Taillac	27	2,4%	265	1,67%	10%
Peyrecave	5	0,5%	59	0,37%	9%
Pis	11	1,0%	85	0,54%	13%
Plieux	12	1,1%	138	0,87%	9%
Pouy-Roquelaure	9	0,8%	100	0,63%	9%
Préchac	14	1,3%	124	0,78%	11%
Puységur	2	0,2%	62	0,39%	3%
Réjaumont	29	2,6%	192	1,21%	15%
La Romieu	90	8,2%	483	3,04%	19%
Saint-Avit-Frandat	9	0,8%	72	0,45%	13%
Saint-Martin-de-Goyne	17	1,5%	101	0,64%	17%
Sainte-Mère	22	2,0%	162	1,02%	14%
Saint-Mézard	12	1,1%	192	1,21%	6%
Sainte-Radegonde	15	1,4%	144	0,90%	10%
La Sauvetat	13	1,2%	331	2,09%	4%
Sempesserre	16	1,4%	249	1,57%	6%
Taybosc	9	0,8%	55	0,34%	16%
Terraube	44	4,0%	293	1,85%	15%
Urdens	8	0,7%	217	1,37%	4%

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DEE



Phase 2 : Consultation des acteurs et partenaires

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DE



Une quarantaine d'acteurs et de partenaires ont participé aux ateliers du 19 juin.

Chaque acteur a pu intervenir sur l'ensemble des thématiques CTG, à la fois sur la partie diagnostic et sur la partie proposition d'actions.

Prénom	Nom	
Frédérique	AISSANI	Maison des Ados - PAEJ
Céline	BONNET	Crèche de Lecture
Céline	BORDES	Ville de Lecture
Cyril	CABRAL CASEIRO	Cité scolaire Maréchal Lannes
Isabelle	CASTERA	DDETSPP
Mme	CHAPELARD	Association Les Petits Princes
Chantal	CITRON	Médiathèque Départementale
Nicolas	DARCANGE	CCLG
Bertrand	DATAS	SIIS Marsolan
Emilie	DAUGA	DAC 32
Jacques	DEF	SDJES 32
Corinne	DELPEYROUX	CAF
Mme	ESCLAMANDON	Association Les Petits Princes
Corinne	FOREST	DDETSPP
Marie	FOUACHE IBRAC	CAF
Alizée	FRULEUX	Membre du bureau
Sylve	GACHADOUAT	Ludothèque
Stephan	GALOIX	Police municipale Lecture
Gaëlle	GORIOU	France Travail
Catherine	HINSINGER	CAF
Perrine	JOURDAN	PMI
Lucie	KLAWCZYNSKI	RPE, LAEP
Laure	KONCZATY	Ville de Fleurance
Sandra	LOICHOT	MSA MPS
Marie	MANCEL	PMI
Sonia	MAUPOME	Médiathèque Fleurance
Sabah	MEDJAOUR	Médiathèque Lecture Info Jeunes
Carinne	MENGELLE	AMASSAG
Serge	MERIC	Cité scolaire Maréchal Lannes
Stéphanie	NEDELEC	Crèche de Montestruc
Claire	OULIE	Ludothèque
Véronique	PASQUALI	CCAS
Sabrina	PEREZ BOLZONELLA	ALAE élémentaire
Aurélie	PERRAUD	Association Les Petits Princes
Marylin	PUECH	Association Les Petits Princes
Amandine	RAMOS	Association Les Petits Princes
Marie-Eve	RANSOU	Communauté 360 du Gers
Guilène	RICHER DURTAUT	CCLG
Marine	TOURRAINE	Mission Locale

Phase 2 : Analyse croisée

A partir de l'analyse statistique, des réponses des habitants et de la consultation des acteurs, des enjeux se sont dégagés autour des thématiques prévues dans la CTG :

- Mobilité,
- Logement,
- Santé,
- Handicap,
- Accès aux droits,
- Enfance/jeunesse,
- Parentalité,
- Seniors,
- Animation de la vie sociale/culturelle/sportive.

Pour chaque thématique, une synthèse du diagnostic est proposée, puis des pistes d'action sont mises en avant.

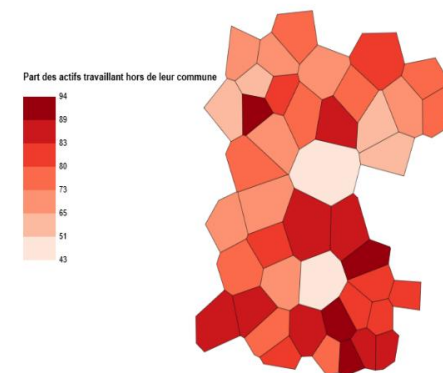


Quelques éléments statistiques

60,3% des actifs occupés ne travaillent pas au sein de leur commune de résidence. Cette proportion se situe dans la moyenne.

Les actifs occupés les plus mobiles se situent dans la commune de Larroque-Engalin (94,1% des actifs occupés ne travaillent pas dans la commune), Miramont-Latour (93,4%), Lalanne (92,5%) et Urdens (90,4%).

Part des actifs occupés ne travaillant pas dans leur commune de résidence en 2021 selon la commune



Population active occupée selon le lieu de travail en 2021 en %		
	Actifs travaillant dans leur commune de résidence	Actifs travaillant hors de leur commune de résidence
Lomagne Gersoise	39,7	60,3
Bastides de Lomagne	25,5	74,5
Ténarèze Communauté	44,8	55,2
Grand Auch Cœur de Gascogne	50,2	49,8
Gers	35,8	64,2

9,2% des ménages n'ont **pas de voiture** (soit 841 ménages).

Quatre actifs sur cinq utilisent la voiture pour aller travailler (**80,9%**), cette proportion étant dans la moyenne basse des territoires présentés. Les transports en commun, ainsi que le vélo ou les deux-roues motorisés, sont **très peu utilisés**.



Réponses des habitants

Près de 90% des répondants utilisent la voiture pour se déplacer. La marche (17%) et le vélo (8%) sont également cités.

2% évoquent les transports en commun, et 2% le covoiturage.

13% des enquêtés rencontrent des **difficultés pour se déplacer**.

Mais cela concerne davantage :

- les personnes isolées (20%)
- les personnes n'utilisant pas la voiture (**46%**)

La principale raison est le **manque de transport** en commun (48%).

Le transport à la demande est connu par environ 44% des répondants. Les nouveaux arrivants (25%) et les personnes isolées (37%) sont moins informés.

Il y a peu de différences de connaissance selon le lieu d'habitation.

La moitié des personnes rencontrant des difficultés de mobilité ne connaissent pas le transport à la demande.

a. Si oui, lesquelles ?

Réponse		
Manque de transports en commun	58	48,3%
Etat des routes	20	16,7%
Nécessité de prendre la voiture	19	15,8%
Manque de pistes cyclables	10	8,3%
Manque de ligne de train	9	7,5%
Sécurité routière	9	7,5%
Horaires des transports en commun inadaptés	7	5,8%
Transport scolaire	7	5,8%
Coût du carburant	6	5,0%
Besoin d'un tiers	4	3,3%
Aménagements routiers	3	2,5%
Eloignement	3	2,5%
Santé	3	2,5%
Pas de voiture, de permis	2	1,7%



Réponses des habitants

La ligne de bus LIO 932 est connue par 62% des répondants.

Les habitants de Fleurance et Lectoure connaissent mieux le dispositif (75%) que les autres (59%).

La moitié des nouveaux arrivants et des personnes isolées ne connaissent pas la ligne de bus.

L'application covoiturage Karos est peu connue (seulement 17% des enquêtés).

Plus de 90% des seniors et des personnes isolées ne connaissent pas l'application.



Atelier partenaires : Atouts du territoire

- Transport à la demande
- Transport scolaire
- Fleuribus
- Ligne LIO
- Appli covoiturage Karos
- Transport scolaire
- Gratuité bus Lio pour les détenteurs de la carte de transport scolaire
- Appli « Fairtiq »
- Erasmus + (CFA apprentis)



Atelier partenaires : Points de vigilance

La mobilité est identifiée par les acteurs comme une des problématiques **les plus importantes** du territoire.

Thématique **transversale**, elle est apparue comme un frein sur de nombreux sujets (accès aux droits, à la santé, à la culture, isolement, etc...). Un **manque d'alternative** à la voiture est exprimé. Il y aurait un besoin de développement des mobilités douces (pistes cyclables, voie verte).

Il y aurait également des besoins sur les **transports en commun**, la fréquence des transports existants serait insuffisante, tout comme les liaisons entre les villes du Gers pour se déplacer sur et à l'extérieur du territoire.

L'utilisation des transports en commun est également en question, **l'habitude de la voiture** est forte sur le territoire, il apparait un manque d'éducation à l'utilisation des transports en commun.

Il est noté également un problème d'accessibilité aux conteneurs de poubelles.

L'accessibilité (rue, commerces, ...) pour les PMR serait parfois problématique.



Enjeux principaux

- Développement des moyens de mobilité alternatifs à la voiture (bus, navette, TAD, mobilité douce, ...)
- Développement de la communication et de l'accompagnement à l'utilisation des transports existants



Idées d'action

- Créer de nouvelles voies (lignes transversales, départementales)
- Créer des voies vertes
- Créer des pistes cyclables
- Augmenter les fréquences de passage des transports en commun
- Navette gratuite entre Lectoure et Fleurance
- Consulter les entreprises et la population pour définir les besoins
- Rendre cohérent les horaires des différents transports, les coordonner (liaisons bus-train, ...)
- Améliorer les pistes et trottoirs existants
- Harmoniser l'existant et le développer à l'ensemble du territoire (exemple du Fleuribus à étendre aux autres communes et à tout public)
- Education à l'utilisation des transports en commun et à la mobilité
- « Démobilité » des différents services/actions (santé, droits, culture...)
- Aide au permis de conduire



Quelques éléments statistiques

Le nombre de logements est de **11 539** en 2021. Ce nombre a augmenté ces dernières années (357 logements supplémentaires depuis 2015, soit une augmentation de 3,2%).

Près de sept ménages sur dix (68,5%) sont propriétaires de leur logement. Cette proportion se situe dans la moyenne des territoires présentés.

85,7% des habitants vivent dans une maison et 77,3% des logements sont dotés de 4 pièces ou plus.

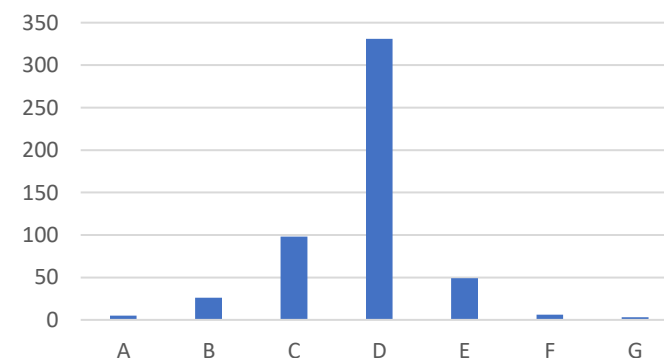
46,1% des résidences principales, soit 4 198 résidences principales, sont **sous-occupées**. Cela concerne **51,6% des maisons** (4 033 maisons) et 12,8% des appartements (160 appartements).

On dénombre **518** logements du parc locatif des bailleurs sociaux en 2022 (445 en 2013).

Les logements du parc locatif social sont grands : seulement 15,5% des logements sociaux sont composés de moins de 3 pièces.

83 logements du parc des bailleurs sociaux ont été construits il y a moins de 10 ans (16%), a contrario près de la moitié (46,9%) des logements datent d'il y a **au moins 40 ans** (243 logements).

Logements du parc locatif social selon le diagnostic de performance énergétique en 2022





Quelques éléments statistiques

Différents indicateurs peuvent permettre d'évaluer le risque de logements potentiellement insalubres.

- Trois logements du parc locatif social sur quatre (75,1%) ont une **note inférieure à C** au diagnostic de performance énergétique (soit 389 logements, dont 331 en catégorie D).
- 36,2% des résidences principales (3 296) de la Communauté de communes ont été construites avant 1945, et 2 584 d'entre elles ont été construites **avant 1919** (soit 28,4% des résidences principales).
- En 2021, 3% des résidences principales du territoire ne disposaient **pas de salle de bains, baignoire ou douche** (soit 272 résidences principales). La proportion de résidences principales sans salle de bains, baignoire ou douche de la Communauté de communes est plus forte que dans les territoires de comparaison (2,5% pour le département).

Résidences principales sans salle de bain, baignoire ou douche en 2021

	Nombre	%
Lomagne Gersoise	272	3,0
Bastides de Lomagne	136	2,7
Ténarèze Communauté	196	2,8
Grand Auch Cœur de Gascogne	420	2,1
Gers	2251	2,5



Réponses des habitants

14% des répondants rencontrent des difficultés liées au logement. Mais cela concerne davantage :

- Les locataires (25%)
- Les monoparents (30%)
- Les personnes isolées (31%)

Les principales difficultés évoquées sont la **consommation d'énergie** (43%) et l'inconfort (trop chaud l'été, trop froid l'hiver, ... : 40%). De plus, 20% évoquent la vétusté ou l'insalubrité du logement. Près d'un quart citent l'éloignement des services/commerces.

a. Si oui, lesquelles ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Inadéquation du logement à la taille du foyer (trop grand / trop petit)	21	12,9%
Vétusté / indécence / insalubrité du logement	33	20,2%
Inconfort d'usage (surchauffe l'été, difficulté à chauffer)	65	39,9%
Consommation énergétique	70	42,9%
Inadaptation à la perte d'autonomie (handicap / vieillissement)	27	16,6%
Proximité / éloignement des services et des commerces	39	23,9%
Autre	32	19,6%

Pour les répondants ayant un projet de changer de logement, environ 20% envisagent un achat, notamment pour une maison. C'est notamment le cas de 40% des moins de 40 ans.

Plus de **40%** des personnes ayant un projet de changement de logement, rencontrent des difficultés pour réaliser ce projet.



Atelier partenaires : Atouts du territoire

- OPAH CCLG
- Projet d'habitat inclusif à Fleurance
- 1 logement temporaire à Lectoure
- Maill'âge (cohabitation intergénérationnelle)
- Projet de logements pour les professionnels de santé et stagiaires
- Etude sur le logement saisonnier PETR
- Offre de logement au Lycée Maréchal Lannes (apprentis, saisonniers, employés, ...)



Atelier partenaires : Points de vigilance

Plusieurs difficultés sont identifiées sur le logement. Des problèmes d'accessibilité et de qualité du locatif sont notamment soulignés.

Il y aurait globalement un **manque de logement locatif**, tant au niveau du privé que des logements sociaux, un manque sur les **petits logements** en particulier.

Le prix des locations est un point de vigilance tout comme la présence de **logements indécents**, des pratiques de « marchands de sommeil » sont dénoncées.

La présence de nombreux **logements vacants** est remarquée.

Un besoin d'offre à destination de certains publics est également souligné, pour les **jeunes travailleurs**/apprentis, pour les **seniors** sur le logement **adapté**, ...

Il y aurait également un besoin de **logements d'urgence** (mise à l'abri à la suite de violences conjugales, ...).



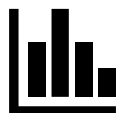
Enjeux principaux

- Développement de l'offre locative
- Amélioration de la communication sur l'existant
- Lutte contre les marchands de sommeil et les logements indécents



Idées d'action

- Créer et réhabiliter bâtiments et logements existants
- Permis de louer à développer et à harmoniser sur le territoire
- Mieux communiquer sur l'offre et les aides existantes (ex : l'offre du Lycée Polyvalent Maréchal Lannes, Maill'age, cohabitation intergénérationnelle, aides aux travaux d'adaptation...)
- Créer un point unique d'information (un lieu avec une personne physique)
- Créer des logements d'urgence



Quelques éléments statistiques

En 2024, on dénombre **1 067** bénéficiaires de la CSS non participative (ex-CMU-C) et 546 bénéficiaires de la CSS participative (ex-ACS) au sein de la Communauté de communes. La part des bénéficiaires de la CSS (quelle que soit la modalité) parmi les assurés du Régime général de la Sécurité sociale est de 10%. Cette proportion se situe dans la moyenne des territoires de comparaison.

1 404 habitants n'ont **pas de médecin traitant déclaré** en 2024, ils représentent 10,2% des assurés du Régime général (le niveau le plus bas des territoires présentés).

3 365 personnes (soit 20,8% des assurés du Régime général) étaient en affection de longue durée en 2024. Ce niveau est dans la moyenne basse des territoires présentés.

On dénombre 14 omnipraticiens, 42 infirmiers, 18 masseurs-kinésithérapeutes, 10 chirurgiens-dentistes, 4 orthophonistes et 3 sages-femmes en décembre 2024.

Les densités d'omnipraticiens, d'orthophonistes, de masseurs-kinésithérapeutes et d'orthophonistes sont **plus faibles** que les moyennes nationales.

Certains professionnels de santé sont **âgés** (6 omnipraticiens sont âgés de 60 ans ou plus, ainsi que 7 infirmiers, 3 masseurs-kinésithérapeutes et 1 chirurgien-dentiste).



Réponses des habitants

80% des enquêtés ont un médecin traitant sur le territoire (et 15% en dehors de la CC).

Environ 5% n'ont donc pas de généraliste. Mais cela concerne **10% des nouveaux arrivants**. Ces derniers sont environ 30% à avoir leur médecin traitant en dehors du territoire.

63% des répondants ont déclaré avoir rencontré des problèmes d'accès aux soins. Cela concerne notamment :

- Les **moins de 60 ans** (70% contre 36% pour les plus de 75 ans).
- Les personnes ayant des problèmes de **mobilité** (74% contre 61% pour les autres).

Il y a peu de différences entre les classes sociales.

Les principales raisons sont le **manque d'offre** (72%) et la disponibilité des médecins (68%). Les prises de **rendez-vous sur internet** sont également citées (29%).

Ces difficultés concernent l'accès aux **spécialistes** (91%) mais également aux **généralistes** (54%).



Réponses des habitants

Les difficultés les plus citées concernent l'accès aux dermatologues (57%), aux gynécologues (33%) et aux ophtalmologues (28%).

b. Ces problèmes d'accès aux soins concernent :





Atelier partenaires : Atouts du territoire

De nombreux acteurs et dispositifs sont identifiés sur le territoire:

- Dispositif CMP + CMPP + CST
- Maison de Santé
- Veille, soins à domicile (CCAS, SSIAD)
- EPSL
- Infirmières et médecins scolaires, psy
- Médecine du travail
- Permanence et accompagnement de la MSA et CPAM
- Proposition sport/santé (ligue contre le cancer)
- Médiatrice CFA et Education Nationale
- Coordinateur MSP (maison de santé pluridisciplinaire)
- RSAI référent santé accueil inclusif
- Infirmier de Gers Solidaire avec permanence sur les lieux de distribution alimentaire.
- DAC
- Centre de santé
- PMI et les bilans de santé à l'école maternelle
- CPTS Permanence à la maison des ados sur la santé mentale
- PAJE
- Bus dentaire, mammographie
- CPAM bilan de santé



Atelier partenaires : Points de vigilance

Il apparait clairement un **manque d'offre** de santé sur le territoire.

Le manque de médecins **spécialistes** (orthophoniste, gynécologue, ORL, pédiatre...) en particulier, a été souvent évoqué, tout comme le manque de **médecins de campagne**.

La **difficulté à attirer** des professionnels de santé a largement nourri les débats.

Le manque de professionnels autour de la **santé mentale** semble problématique.

Si de nombreux dispositifs sur la santé existent sur le territoire ils souffriraient d'un **manque de lisibilité**.

Des besoins sur **l'aide et soins à domicile** sont aussi identifiés.



Enjeux principaux

- Développement de l'offre de soins
- Amélioration de l'attractivité du territoire (pour attirer des professionnels de santé)
- Amélioration de la visibilité des dispositifs
- Développement de l'aide à domicile



Idées d'action

- Améliorer la visibilité de la CPTS
- Favoriser l'activité physique
- Sauvegarder et développer l'EPSL
- Développer les systèmes de santé itinérants
- Attirer des professionnels de santé
- Mettre à disposition un local avec des permanences de médecins
- Envisager l'attractivité générale du territoire pour les professionnels de santé (locaux, logement, accès à la culture, garde d'enfants, ...)
- Créer un annuaire répertoriant les professionnels de santé de la CCLG, en indiquant s'ils prennent de nouveaux patients
- Délocaliser les modules de formation pour les médecins



Quelques éléments statistiques

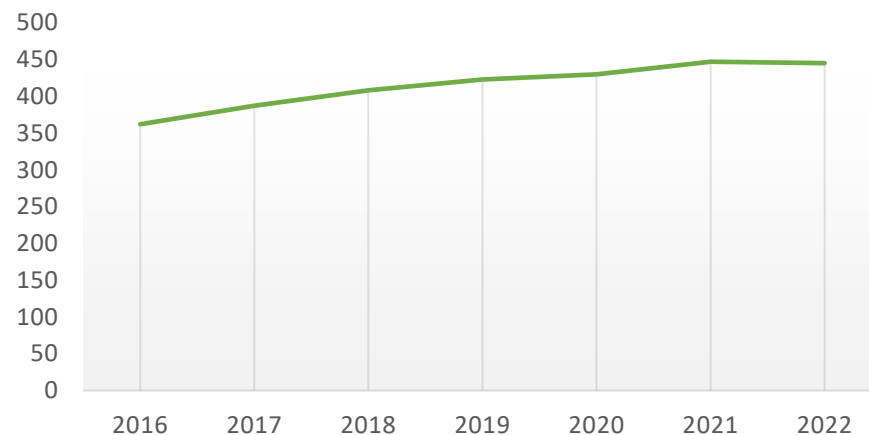
Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est de **445** (14,1% des allocataires Caf) en 2022.

Ce nombre augmente ces dernières années (il était de 362 en 2016, soit 12,2% des allocataires Caf).

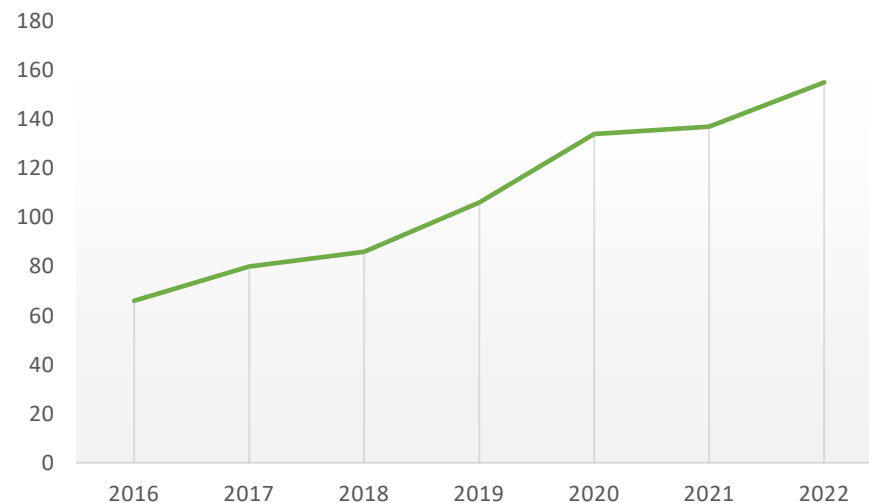
On dénombre **155 enfants** bénéficiaires de l'AEEH en 2022.

Leur nombre augmente significativement, puisqu'ils étaient **66 en 2016**.

Evolution du nombre de foyers allocataires AAH



Evolution du nombre d'allocataires de l'AEEH





Réponses des habitants

Près de 190 personnes (19%) sont concernées par le handicap (eux-mêmes ou un proche).

34% de ces personnes considèrent que le cadre de vie sur le territoire n'est pas adapté au handicap.

Les principales demandes concernent les **trottoirs**, **l'accessibilité** des services/commerces, les places de **stationnement**, l'offre de transport et l'offre de soins.

53. Si ce cadre peut être amélioré, précisez comment, en priorisant les aménagements et/ou services (manquants ou insuffisants) vous paraissant indispensables :

Réponse	Décompte	Pourcentage
Absence de trottoirs, trottoirs non adaptés	14	20,0%
Accessibilité	14	20,0%
Stationnement pour personnes handicapées	14	20,0%
Transport, mobilité	11	15,7%
Offre de soins	10	14,3%
Services publics	6	8,6%
Logement	4	5,7%
Etat des routes	3	4,3%
Insertion professionnelle	3	4,3%
Classes spécialisée, établissement scolaire adapté	2	2,9%
Formation du personnel scolaire, centre de loisirs	2	2,9%
Lien social	2	2,9%
Manque d'AESH	2	2,9%
Structures spécialisées	2	2,9%
Accès gratuit pour enfants handicapés	1	1,4%
Aide au financement de l'aide à domicile	1	1,4%
Communication	1	1,4%
Feux tricolores sonores	1	1,4%
Manque de personnel en maison de retraite	1	1,4%
Manque de places SESSAD	1	1,4%
Pistes cyclables	1	1,4%
Référent handicap	1	1,4%
Toilettes publiques	1	1,4%



Atelier partenaires : Atouts du territoire

- Accueil et sensibilisation intercatégoriel (classes ULIS/ALAE/ALSH/AESH)
- Permanence APF CCAS Fleurance
- Accessibilité logement
- Volonté d'inclusion dans la scolarité
- Réseau handi'férence
- Emploi des personnes en situation de handicap.
- Accès à la lecture (collection, prêt de matériel)
- Impro ESAT/ Foyer d'hébergement/IFEP/EMAS/permanence communauté 360, CCAS
- CLIC accompagnement
- Restos du cœur : mise en place des permanences d'échanges
- Consultation/orientation/accompagnement grâce au parcours PMI
- UFOLEP atelier handisport



Atelier partenaires : Points de vigilance

Les acteurs ont mis en évidence le **manque de sensibilisation** et de **formation** des professionnels de différents secteurs sur les sujets liés au handicap (accueil public, scolaire, ALAE, EAJE, ...).

Malgré une volonté d'inclusion, les moyens et les connaissances manquent pour progresser sur ce sujet.

Le **manque de liens entre acteurs** est également évoqué.

Il y aurait un besoin d'une prise en compte globale de ce sujet et une plus grande sensibilisation de la société en général (élus, professionnels, population).

Il y aurait une invisibilité des problématiques des **parents en situation de handicap**.

L'accessibilité des lieux publics et scolaires est encore insuffisante.

Un manque de **logements adaptés** (RDC, ascenseur, accessibilité, ...) a été souligné par les acteurs.



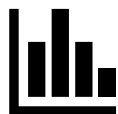
Enjeux principaux

- Sensibilisation de tous les acteurs
- Développement de la communication, visibilité de l'existant
- Importance de la transversalité des problématiques liées au handicap



Idées d'action

- Créer un poste de référent handicap
- Permettre une continuité dans le parcours grâce au référent
- Développer le relais de l'information
- Créer une plaquette, un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants
- Café rencontre parent-inclusion
- Harmoniser l'offre sur les différentes communes
- Développer les conférences, témoignages avec les entreprises
- Développer l'accessibilité (PMR, signalétique, mal entendant)
- Former/sensibiliser tous les professionnels susceptibles d'accueillir du public PSH
- Rendre plus lisible l'existant (structures, partenaires, dispositif)
- Pôle CAMSP/CMPP
- Simplifier les demande MDPH (notamment grâce à un référent)
- AESH intervenant dans ALSH/ALAE
- Engager une réflexion PEDT sur le handicap
- Développer l'accompagnement/ référent ALAE/ALSH/EAJE



Quelques éléments statistiques

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C est de **1250**, ce nombre a légèrement baissé depuis 2021 (-3,1% d'évolution), mais **semble augmenter** depuis mars 2024.

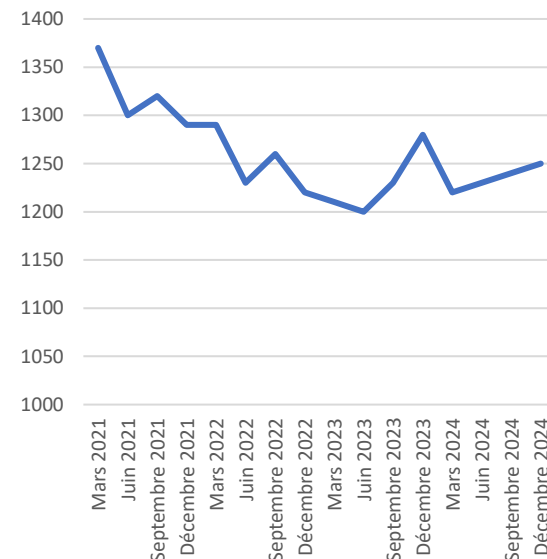
On dénombre 410 demandeurs d'emploi (catégorie A, B, C) de **50 ans et plus** (ils représentent 32,8% des demandeurs d'emploi). Dans le même temps les jeunes demandeurs d'emploi de **moins de 25 ans** sont 160.

210 demandeurs d'emploi n'ont pas de diplôme ou au plus un BEPC. Dans le même temps, **170** demandeurs d'emploi ont un niveau d'études Bac+3 ou plus.

15,7% de la population vit sous le **seuil de pauvreté**. Le taux de pauvreté de la Communauté de communes se situe dans la moyenne des territoires présentés.

Les ménages locataires du parc social sont particulièrement concernés (45,4% sous le seuil de pauvreté), tout comme les familles **monoparentales** (31,3%), les personnes vivant seules (27,1%), les ménages de 5 personnes ou plus (27,1% également) et les **moins de 30 ans** (26%).

Evolution trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC



Taux de pauvreté par âge en 2021

Moins de 30 ans	26,0
30 à 39 ans	17,2
40 à 49 ans	18,5
50 à 59 ans	14,3
60 à 74 ans	12,2
75 ans ou plus	15,8
Ensemble	15,7



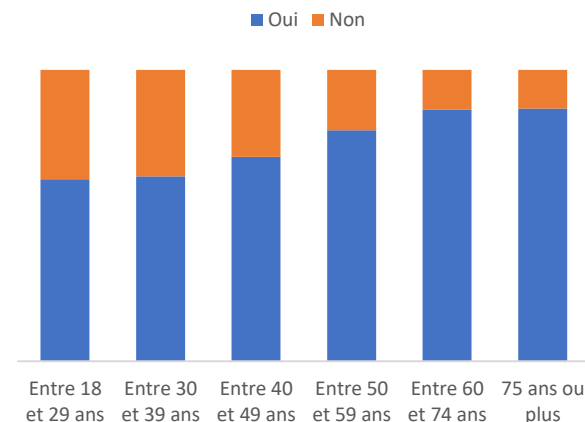
Réponses des habitants

Environ **1 répondant sur 5** ne pourrait pas faire face à une dépense imprévue de 250 euros.

Mais certaines catégories sont davantage concernées :

- Les personnes isolées (30%)
- Les classes populaires (37%, mais aussi 12% des classes moyennes)
- Les moins de 40 ans (37%)
- Les **monoparents** (50%)

Si demain vous vous retrouviez avec une dépense imprévue de 250 euros, pourriez-vous y faire face ?



Environ 15% des répondants rencontrent des problèmes de **démarches administratives**. C'est notamment le cas :

- Des moins de 30 ans (19%) et des plus de 75 ans (25%)
- Des classes populaires (20% contre 8% des classes aisées)
- Des **personnes isolées** (24%)
- Des personnes ayant des problèmes de **mobilité** (25%)

En cas de difficultés les habitants se tournent vers la famille (40%) et cherchent de l'aide sur internet (40%). Ils sont également 11% à se tourner vers la mairie.

Les principaux freins qui empêchent de demander de l'aide sont la **complexité** des démarches (25%), vouloir s'en sortir tout seul (18%) et le fait de ne pas savoir où demander de l'aide (13%).



Réponses des habitants

Environ 11% des répondants disent avoir besoin **d'accompagnement** pour les usages numériques (pour eux-mêmes ou un membre de leur famille). Cela concerne notamment les plus de 75 ans (34%).

Les personnes qui n'utilisent pas les services en ligne sont **45%** à exprimer ce besoin d'accompagnement.

En termes d'accompagnement, tous les types de sujets sont souhaités.

Environ 40% des enquêtés connaissent le **Conseiller Numérique** de la Lomagne Gersoise. Les personnes qui n'utilisent pas les services en ligne (23%), les personnes rencontrant des difficultés administratives (34%) et les nouveaux arrivants (23%) sont moins nombreux à connaître ce dispositif.

Environ 1 répondant sur 5 est un aidant. Cela concerne toutes les classes d'âges et toutes les catégories sociales. A noter : près de **30% des monoparents** sont également des aidants.

3% des enquêtés (**une trentaine de personnes**) connaissent un proche concerné par de la violence dans son foyer.

29 a. Si oui, sur quels sujets ?

Réponse		
Prendre en main un équipement informatique	41	33,9%
Naviguer sur internet	37	30,6%
Gérer vos courriels, votre messagerie	26	21,5%
Installer et utiliser des applications sur votre smartphone	51	42,1%
Créer et gérer vos contenus numériques	53	43,8%
Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique	45	37,2%
Autre	2	1,7%



Réponses des habitants

Le principal moyen d'information est le **bulletin** municipal / communautaire (plus de la moitié des répondants). C'est notamment le cas pour les plus de 50 ans (60%).

Chez les moins de 30 ans c'est le **bouche-à-oreille** (48%) qui est le plus cité.

Chez les 30-49 ans ce sont les **réseaux sociaux** (45%).

Au total environ 12% des personnes ne s'informent pas du tout de la vie du territoire. C'est le cas de **24% des jeunes**, et de 7% des seniors.

Tous les moyens d'informations sont cités...

54. Comment êtes-vous informé de la vie de la commune et de la Communauté de communes ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Je ne m'informe pas	124	12,5%
Bouche-à-oreille	280	28,2%
Bulletin municipal / communautaire	534	53,8%
Journaux locaux	258	26,0%
Site internet	288	29,0%
Réseaux sociaux	342	34,5%
Application connectée (intramuros)	124	12,5%
Affichage	160	16,1%
Panneau lumineux	102	10,3%
Réunion publique	55	5,5%
Autre	31	3,1%



Atelier partenaires : Atouts du territoire

- Maison France Service (Fleurance et Lectoure) (permanences)
- Conseillers numériques (Gers numérique – CCLG)
- Secrétaires de mairie
- Mission locale / info jeunes (permanences)
- MDS (assistantes sociales, PMI)
- CIDFF
- Permanences Handicap, comité 360/ APV
- Associations caritatives
- Accès aux informations droits du travail; DDETSPP, maison France services; ou à Auch ou par mail et tél.
- Mise en lien des jeunes avec la CPAM/Info droits
- Gratuité médiathèque de Fleurance
- Gratuité ludothèque CCLG
- Associations d'accès aux droits pour le handicap
- AGEFIP / Cap Emploi (référent par territoire)
- Bulletins municipaux / agendas / intramuros



Atelier partenaires : Points de vigilance

D'après les acteurs, si des dispositifs/structures existent pour tendre vers l'accessibilité des droits de toute la population, il existe un **problème de localisation** de ces structures. Les structures et dispositifs sont principalement dans les villes centres (Fleurance, Lectoure), ils constatent une certaine **disparité territoriale**.

Ils notent un **manque d'information** de la population, de visibilité de l'offre et le besoin d'une meilleure communication entre les services.

Les acteurs auraient **besoin de se connaître** davantage. Les moyens humains et informatiques seraient insuffisants pour faire remonter les informations et le signalement de situations difficiles.

La question de la **mobilité** est également présente et peut constituer un frein important à l'accès aux droits.

Les publics les plus fragiles semblent difficiles à toucher, un besoin « **d'aller-vers** » est donc exprimé.



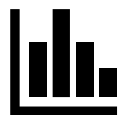
Enjeux principaux

- Développement de la communication, de la lisibilité de l'offre
- Développement des démarches « d'aller-vers »
- Déploiement de l'action sur l'ensemble du territoire, harmonisation de l'offre
- Amélioration de l'interconnaissance des acteurs



Idées d'action

- Développer une offre de service globale, étendue sur tout le territoire
- Etendre les permanences en lien avec les droits
- Former les secrétaires de mairie
- Développer la mobilité (droit à se soigner, exemple bus UFOLEP sport)
- S'appuyer sur les personnels de santé, les assistantes sociales, les aides à domicile
- Flécher un lieu ressource type Maisons France Service à dimension intercommunale
- Créer l'itinérance de ces « maisons » (bus, permanences...)
- Créer un poste dédié (même organisation qu'un office de tourisme)
- Relayer davantage l'information
- Développer des visites à domicile



Quelques éléments statistiques

3 359 enfants de moins de 18 ans vivent au sein de la Communauté de communes. Ce nombre diminue depuis 2015 (3 521 personnes mineures).

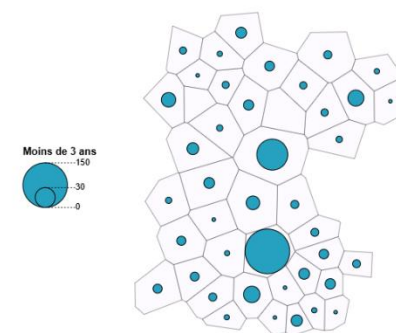
Cette diminution concerne essentiellement les enfants de 3 ans ou plus.

Les enfants de moins de 3 ans sont majoritairement situés dans les communes de Fleurance (151 enfants de moins de 3 ans, 33,2% des enfants de moins de 3 ans) et Lectoure (73 enfants, 16%).

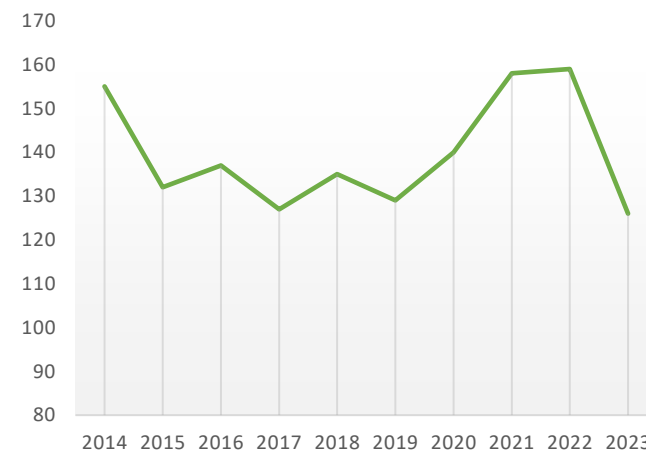
Il y a eu **126 naissances** au sein du territoire au cours de l'année 2023. Le nombre de naissances est en baisse depuis 2022 (159 naissances en 2022), après une augmentation continue entre 2019 (129 naissances) et 2021 (158 naissances).

La moitié des naissances concernent les habitants des communes de Fleurance et Lectoure (respectivement 33,8% et 16,9% des naissances au sein du territoire sur la période 2019-2023).

Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2021 selon la commune



Nombre de naissances annuelles, de 2014 à 2023





Quelques éléments statistiques

On dénombre **1597 jeunes** âgés de 15 à 24 ans et ils représentent 8,3% de la population.

Leur nombre **diminue** depuis 2015, ils étaient 1 678 et représentaient 8,6% de la population.

Ils sont 5,6%, soit 36 jeunes, à ne pas être scolarisés entre 15 et 17 ans.

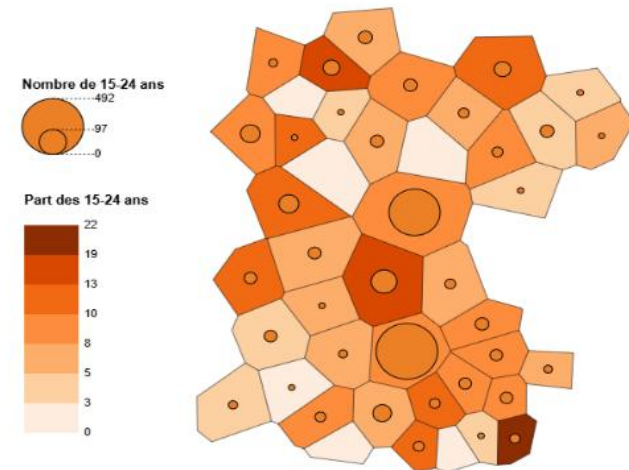
134 jeunes (soit 18,8% des 15-24 ans non scolarisés) sont sortis du système scolaire sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges.

La part des jeunes non scolarisés sans diplôme, ou au plus le brevet des collèges, se situe dans la moyenne basse des territoires de comparaison (21,1% pour le département).

58,7% des jeunes actifs entre 15 et 24 ans ont un emploi précaire (CDD, Intérim, ...).

Il y a 170 chômeurs de moins de 25 ans en 2021. Le chômage des jeunes est de 22,5%. Les 15-19 ans du territoire sont plus touchés par le chômage que dans les autres territoires de comparaison.

Nombre et part des personnes de 15-24 ans parmi la population en 2021 selon la commune





Réponses des habitants

Environ **30% des parents** d'enfants de moins de 3 ans rencontrent des difficultés liées à la garde des enfants. Ce sont notamment les **horaires atypiques** qui sont mis en avant.

Pour les parents n'habitant pas à Fleurance ou Lectoure, la **localisation** du mode de garde est également citée.

47% des parents d'enfants de moins de 3 ans connaissent le **LAEP**. Les parents connaissant ce service en ont principalement entendu parler par le **bouche-à-oreille**.

75% des parents de jeunes enfants connaissent le **RPE**. La très grande majorité de ces parents est au courant grâce au **bouche-à-oreille**.

Les ALAE sont connus par environ 65% des parents (d'enfants de 3 à 17 ans).

Les parents **n'habitant pas** à Fleurance ou Lectoure sont seulement 55% à connaître ces ALAE (contre plus de 80% pour les autres parents).

42. Concernant ces services présents sur le territoire, vous les connaissez ?

	Oui		Non	
	Décompte	Pourcentage	Décompte	Pourcentage
ALAE maternel	187	63,2%	109	36,8%
ALAE élémentaire	197	65,7%	103	34,3%
ALSH (centre de loisirs)	237	78,2%	66	21,8%
Garderie	226	75,8%	72	24,2%
CLAS	87	29,9%	204	70,1%
Info jeunes	121	40,9%	175	59,1%



Réponses des habitants

L'ALSH et la garderie sont plus connus (plus de 75%). Ici aussi les parents qui n'habitent pas à Fleurance ou Lectoure sont moins au courant.

Les dispositifs **CLAS** (30%) et **Info jeunes** (41%) sont moins connus. Ici aussi les parents qui n'habitent pas à Fleurance ou Lectoure sont **moins au courant**.

Peu de parents déclarent avoir eu un **enfant refusé** par un de ces services.

Sauf concernant l'ALSH, où **14%** des parents (une quarantaine de personnes) évoquent ce problème.

Les principales demandes d'amélioration concernent le **manque de places** dans ces structures et le **système d'inscription**.

44. Si ces services peuvent être améliorés, précisez comment :

Réponse	Décompte	Pourcentage
Manque de places	30	41,7%
Améliorer le système d'inscription	24	33,3%
Un espace dédié (et non les locaux de l'école)	11	15,3%
Qualité de l'équipe encadrante, plus d'animateurs	9	12,5%
Même tarification selon le lieu d'habitation	6	8,3%
Horaires	5	6,9%
Pendant les vacances scolaires	4	5,6%
Plus d'espaces verts	4	5,6%
Communication	3	4,2%
Plus d'activités, de projets	3	4,2%
Formation à l'accueil de jeunes handicapés	2	2,8%
Mobilité	2	2,8%
Plus de dialogue avec les parents	2	2,8%



Atelier partenaires : Atouts du territoire

- Jour J, prévention, ludothèque, centre de loisirs, crèches, garderies/ ALAE, LAEP, médiathèque, bibliothèque dans les petits villages, bibliobus
- Associations sportives et culturelles, CMP, enfant, CMPP
- Permanence maison des ados (Lecture)
- PAEJ (Fleurance)
- PMI
- Espace jeunes
- Infos jeunes
- Permanence centre de santé sexuelle
- Prévention faite au collège et dans les écoles par gendarmerie et pompiers
- Actions UFOLEP, Français
- Chantiers jeunes, emplois, été jeunes
- CLAS->aide à la scolarité
- Mission locale
- CLIS ULIS
- APE -> actions
- Dispositif service civique, SNU
- Bourse aux jeunes citoyens (18-25ans)
- Conseil municipal des jeunes
- PEDT- Saison culturelle à l'attention des tous petits/ petits (Mairie Fleurance)
- Dispositif idées-jeunes
- ERASMUS
- Challenge des jeunes bénévoles
- Dispositif réseau Grandir Handiférence
- Pôle appui PRH32 (CAF)



Atelier partenaires : Points de vigilance

Les acteurs ont largement insisté sur les besoins en **formation** des professionnels en contact avec les enfants, constatant l'évolution de ces métiers face à de **nouvelles problématiques** (augmentation des enfants à besoins spécifiques, santé mentale, ...), ils souhaitent davantage de formation continue.

Il y aurait des **manques de personnels**, de personnels formés notamment, sur les structures de la petite enfance et de l'enfance.

Le manque en termes de formations professionnelles de ce secteur sur le territoire est également pointé.

Globalement il est noté que l'accueil inclusif nécessite davantage de **moyens humains** sur les différents temps d'accueil des enfants.



Atelier partenaires : Points de vigilance

Il y aurait des besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans pendant les **mercredis et les vacances**.

Le **maintien des structures de garde existantes** et notamment la crèche de Montestruc-sur-Gers a été souligné.

Il y aurait également un **manque d'activités**, d'infrastructures pour les tout-petits, et pour tout public (ex: piscine, activités psychomotrices, ...)

L'amplitude horaire des lieux d'accueil de l'enfance serait insuffisante (médiathèques, ludothèques, ...), et il y aurait un **manque de places dans les ALSH**.

Le besoin de lieux spécifiques pour les centres de loisirs a été évoqué.

Il y aurait également des **besoins de lieux d'accueil** sur les 12-18 ans en dehors des périodes de cours.

L'offre d'accueil des **adolescents** est par ailleurs considérée comme déséquilibrée sur le territoire. Il est souligné que cette tranche d'âge reste difficile à capter.



Enjeux principaux

- Développement de la formation des professionnels de l'enfance
- Amélioration de l'accueil pour tous, et d'un accueil plus inclusif
- Développement des compétences psychosociales des enfants
- Harmonisation de l'accueil des jeunes sur le territoire



Idées d'action

- Créer un poste de coordination/référent jeunesse
- Ouvrir un lieu dédié à la formation à la petite enfance pour former les professionnels
- Ouvrir une formation AEPE (accompagnant éducatif à la petite enfance) sur le territoire, et BAC pro AEPA (animation petite enfance et personnes âgées)
- Développer des actions de formation dans les structures (via l'EMAS) sur le public à besoins spécifiques
- Augmenter le nombre de places dans les ALSH
- Augmenter le nombre de personnels formés, pour plus d'amplitude horaire
- AESH sur les temps méridiens (ALAE) + ALSH
- Développer le transport pour les ados pour aller vers la bibliothèque, la ludothèque, la maison des ados...
- Mettre des points de sensibilisation pour les ados afin de leur présenter des solutions pro (BAFA/BAFD)
- Recenser les envies et les besoins des jeunes qui n'habitent ni à Fleurance, ni à Lectoure
- Créer des locaux spécifiques aux centres de loisirs
- Lieux d'accueils pour les 12-18 ans après les cours, les mercredis et vacances (création ou adaptation des lieux existants...médiathèques, ludothèques...)
- Créer des formations sur la détresse mentale pour les professionnels en contact avec les adolescents
- Développer les liens entre les acteurs de la jeunesse
- Améliorer la visibilité des actions existantes (Idée de document unique qui rassemble toutes les actions)



Quelques éléments statistiques

Le nombre de **familles** est de 5 779.

Entre 2015 et 2021, les couples avec enfant(s) ont vu leur nombre baisser de 5,7%, alors que le nombre de **familles monoparentales** a augmenté de 15%.

Les **types de familles** sont proches des territoires de comparaison.

14,5% des couples avec enfant(s) sont des **familles recomposées**. La part des familles recomposées parmi les couples avec enfant(s) est la plus forte des territoires présentés (13% pour le département).

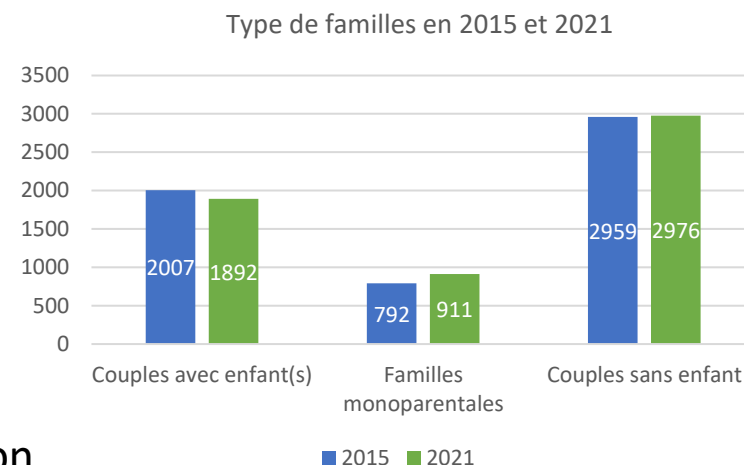
Les familles nombreuses (3 enfants et plus) sont 290 (13% des familles avec enfant(s)).

On dénombre **911** familles monoparentales. Les familles monoparentales représentent 15,8% des familles du territoire (13,8% en 2015).

Un enfant de 11 à 17 ans sur quatre (**26,4%**) vit dans une famille monoparentale.

453 monoparents (354 femmes et 99 hommes) sont **chômeurs ou inactifs** (49,7% des monoparents). Cette proportion est la **plus haute** des territoires présentés (42,6% pour le département).

En 2021, la médiane du revenu disponible est de 16 910 € pour les familles monoparentales (21 510 € pour l'ensemble de la population, 17 860 € pour les familles monoparentales du département).





Réponses des habitants

Environ **35% des parents** déclarent rencontrer des difficultés pour l'éducation des enfants. Il y a peu de différence de réponse entre les types de foyers, les classes sociales, l'âge, ...

En revanche, près de la **moitié des parents isolés** rencontrent ce type de difficultés.

27% des parents souhaiteraient **bénéficier d'informations** autour de la parentalité. C'est notamment le cas :

- Des parents isolés (33%)
- Des classes populaires (32%)
- Des parents d'enfants de moins de 3 ans (**41%**)

Tous les types de sujets sont cités, notamment autour de la scolarité et de l'éducation.

Des **ateliers/conférences** (64% des parents qui souhaitent avoir des informations) et des échanges avec un professionnel (53%) sembleraient intéresser les parents.

Echanger avec d'autres parents (32%) et pratiquer des activités sont également cités (39%).

35 a. Si oui, dans quels domaines ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
L'éducation	56	50,5%
L'alimentation	39	35,1%
La santé	45	40,5%
Les réseaux sociaux	41	36,9%
Les relations parent/ado	41	36,9%
Le quotidien	33	29,7%
La parentalité	43	38,7%
La scolarité	62	55,9%
Les addictions	27	24,3%
Les relations de couple	20	18,0%
Le handicap	18	16,2%
Le harcèlement	42	37,8%
Autre	7	6,3%



Atelier partenaires : Atouts du territoire

- Soirées à thème des crèches
- Soutien à la parentalité
- Journées enfants/parents
- Ateliers MSA/CPAM
- Groupes de paroles parents CMP
- Soutien de jeunes parents par la PMI (puéricultrice et sage femme)
- Ateliers parents/enfants du RPE
- Soirées jeux/Ludothèques
- Soirées parents/enfants -> ALSH/ALAE
- Soirée parents/ados -> ALSH ados
- CAF conférences avec porteurs de projets
- REAAP Ateliers parent/enfants
- Echanges parents par questionnaire
- Livre naissance-> partenariat avec la médiathèque départementale



Atelier partenaires : Points de vigilance

Les acteurs ont souligné le besoin de créer des **liens** avec les parents et le manque d'actions sur la parentalité.

Il y aurait un **besoin d'accompagnement** des parents vers les dispositifs.

L'accompagnement à l'handiparentalité a été évoqué.

L'importance d'avoir un **maillage territorial** de l'offre de service cohérent a été soulignée.

Ils notent également le **manque de places** dans la crèche de Fleurance et la nécessité de garder des **modes de garde diversifiés**.



Enjeux principaux

- Amélioration du maillage sur les offres de service
- Développement des actions sur la parentalité
- Encouragement à l'implication des parents
- Ouverture de lieux tout-public avec plus d'amplitude horaire
- Amélioration de la visibilité des actions existantes



Idées d'action

- Réfléchir à un LAEP pour les plus de 6 ans
- Reprendre et développer des actions REAAP
- Multiplier les actions, ateliers, conférences
- Communiquer avec les parents sur des actions à mettre en place : parents/parents; parents/écoles; parents /services et communication interservices.
- Soutenir l'handiparentalité
- Développer l'amplitude horaire des lieux d'accueil (médiathèques, ludothèques)
- Envisager des dispositifs : Promeneurs du Net, référents jeunes
- Créer un Café partenaire
- Créer des groupes de paroles pour les parents des enfants en situation de handicap
- Envisager des assistantes maternelles salariées par une structure afin de sécuriser l'accueil si une AM est malade (type crèche familiale municipale)
- Informer et échanger entre parents et professionnels de santé, enfants, avec des thématiques spécifiques
- Développer un guichet unique
- Améliorer la formation des personnels
- Repositionner le rôle des LAEP pour une meilleure compréhension de pour qui et pour quoi cela est fait



Quelques éléments statistiques

La Communauté de communes compte 7 416 personnes de 60 ans ou plus en 2021, cela représente **38,6%** de la population.

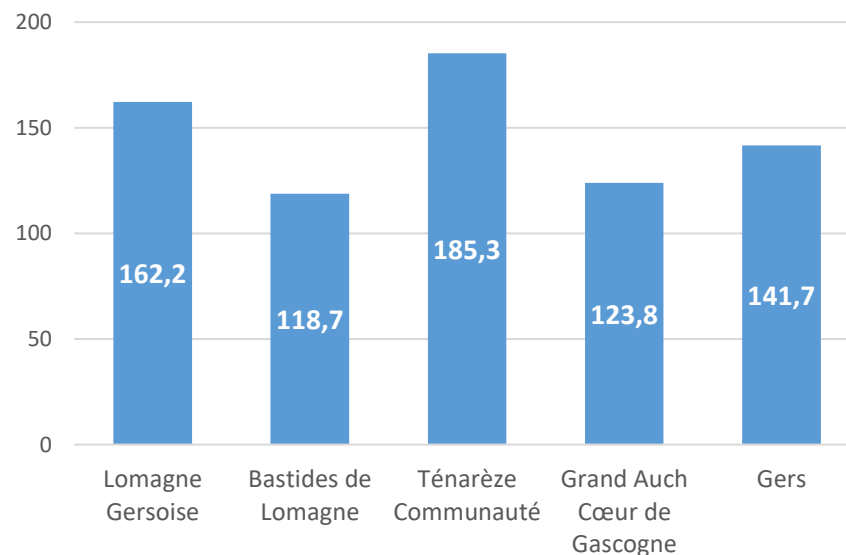
Le nombre de seniors **a augmenté** (7 066 personnes en 2015) : les nombres de personnes de 60-74 ans (374 personnes supplémentaires, +9%) et de personnes de 90 ans ou plus (41 personnes en plus, +9,7%) ont augmenté.

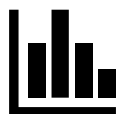
L'**indice de vieillissement** est de 162,2 au sein de la Communauté de communes.

Cet indice a augmenté depuis 2015 (143,4).

L'indice de vieillissement du territoire est élevé, il est supérieur à 100 (un indice de 100 signifie qu'il y a autant de seniors que de jeunes sur un territoire, c'est un marqueur de vieillissement d'une population). La population est ainsi **l'une des plus âgées** des territoires présentés.

Indice de vieillissement en 2021





Quelques éléments statistiques

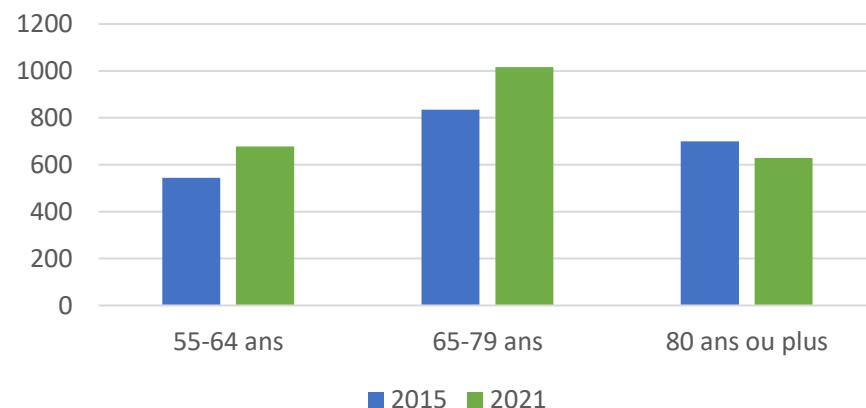
Le nombre de **seniors isolés** a augmenté entre 2015 et 2021 : on comptait 2 078 personnes isolées de 55 ans ou plus en 2015, et on en compte 2 321 en 2021 (soit une augmentation de 11,7%).

Pour rappel, en 2021, deux personnes de 80 ans ou plus sur cinq se retrouvent seules (40,2%).

La médiane des revenus disponibles par unité de consommation des ménages dont le référent fiscal est âgé de **60 à 74 ans** (23 100 €) est **supérieure** à celle de l'ensemble de la population (21 510 €), à l'inverse de la médiane des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus (20 840 €).

Le nombre de personnes âgées dépendantes dans la Communauté de communes peut être estimé à **597** en 2021.

Evolution du nombre de personnes âgées vivant seules entre 2015 et 2021 selon la catégorie d'âges





Réponses des habitants

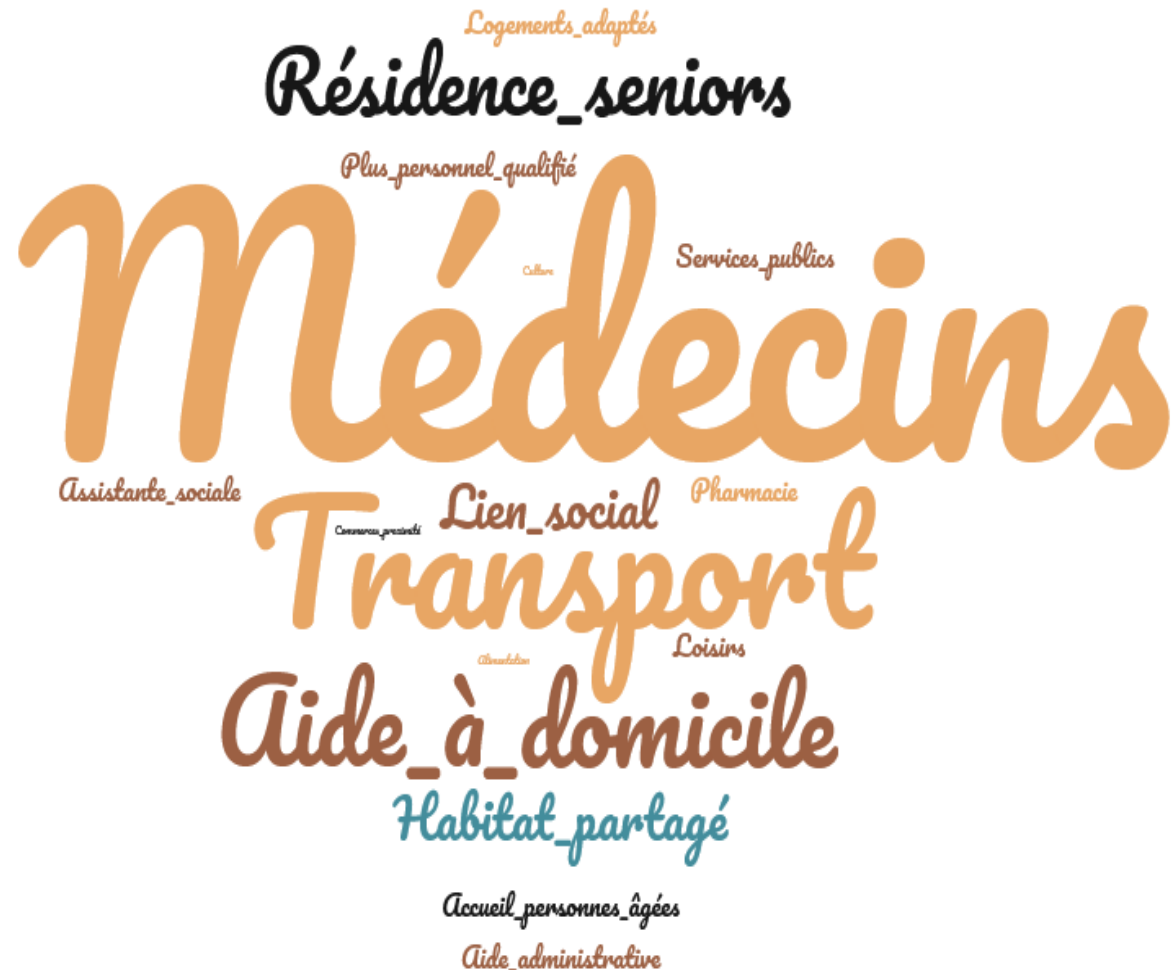
42% des seniors considèrent que les services actuels ne sont **pas suffisants** pour bien vieillir sur le territoire.

C'est notamment le cas :

- Des seniors en fragilité financière (50%)
- Des seniors rencontrant des difficultés d'accès aux soins (53%)
- Des seniors **isolés** (63%)
- Des seniors rencontrant des difficultés de **mobilité** (67%)

Les services manquants mis en avant par les seniors concernent principalement l'offre de **soins** (47%), la **mobilité** (23%), les services d'aide à domicile (15%) et les résidences pour seniors (12%).

47. Si non, précisez en priorisant les services (manquants ou insuffisants) vous paraissant indispensables :





Réponses des habitants

Plus de la moitié des seniors se voient vivre sur le territoire de la Lomagne Gersoise d'ici 10 ans.

Seulement 10% des seniors s'imaginent vivre ailleurs que dans le Gers (mais 1/3 des seniors ne sait pas où il s'imaginer dans 10 ans).

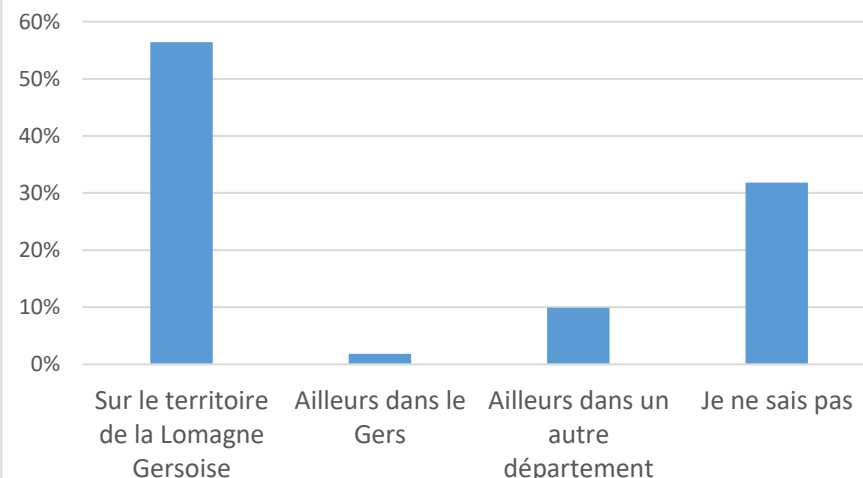
60% des seniors se voient vivre dans leur logement actuel, et 22% dans un autre logement individuel plus adapté.

Les résidences seniors sont évoquées (8%), tout comme les colocations entre seniors (6%) et intergénérationnelles (6%).

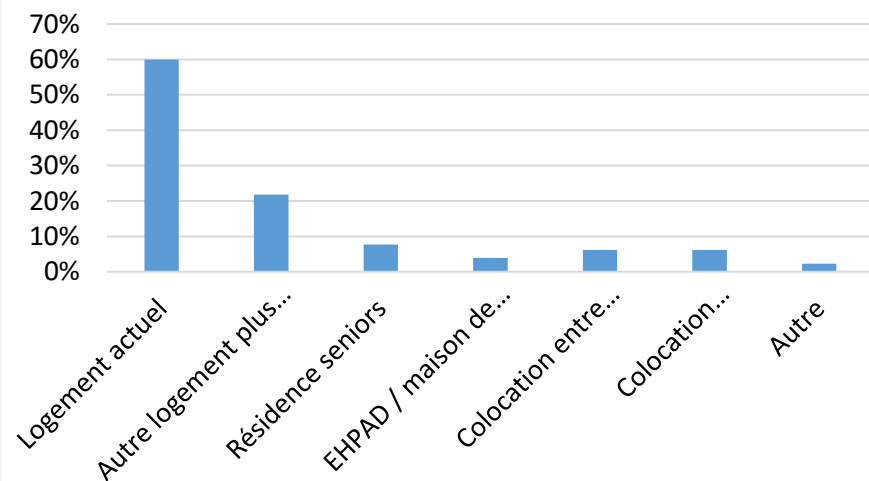
Environ 70% des seniors considèrent que leur logement est adapté au vieillissement. C'est moins le cas pour les **seniors isolés** (seulement 44%).

Parmi les seniors vivant dans un logement non adapté au vieillissement, **seulement 26%** d'entre eux envisagent de réaliser des travaux.

Où vous voyez-vous vivre dans 10 ans ?



Dans quel type de logement ?





Atelier partenaires : Atouts du territoire

De nombreux atouts, services, structures et actions ont été identifiés sur le territoire. Ils touchent de différentes manières une population senior très hétéroclite.

- Club Fleurantin de Retraite Sportive
- Réseau Entourage Fleuribus et TAD
- Projets intergénérationnels
- « Ma boussole vers l'emploi », coaching de seniors
- Ma Ligne de Vie: reprise de confiance de seniors
- Mammobile, bus dentaire et autres dépistages mobiles
- PES (prestation emploi santé) pour lever les freins à la santé
- Services numériques: MFS+ Gers numérique+ conseiller numérique CCLG
- Médiathèque Fleurance : Gros fond de point lecteurs DAISY + projet de mettre pied dans l'EPHAD (la pépinière)
- Foyers/clubs personnes âgées/ repas des anciens
- Maison des services à la Romieu
- Assos les Petits Princes activités avec l'EPHAD
- Crèche de Lecture, visite chaque mois à l'EPHAD de Tanet ainsi que les écoles
- Ateliers mémoire: médiathèque Lecture
- Projet jeu vidéo intergénérationnel/ médiathèque départ ; réseau médiathèques Lecture+PIJ+EPHAD
- CAP AGA : Familles de cœur, repas pour personnes âgées, ateliers intergénérationnels
- Repas à domicile/portage de repas (ccas lecture)
- Projet ouverture CSAD : complémentaire à CAP AGA
- Travaux pratiques délocalisés (jeunes CAP sur temps pédagogiques en EPHAD)
- Associations seniors Lectouroises (concours intergénération)
- CLIC
- OPAH pour monter des dossiers
- Forum des aidants



Atelier partenaires : Points de vigilance

Si l'offre à destination des seniors est importante sur le territoire, les acteurs ont insisté sur le besoin de **coordination** afin de permettre une meilleure visibilité de l'existant. Cela est en lien avec la **communication** envers ce public senior, qui pourrait être repensée.

L'accès à ces actions est également considéré comme **trop concentré** à Lectoure et Fleurance et le maillage territorial serait donc à améliorer.

L'adaptation du logement à la perte d'autonomie est identifiée comme un sujet important. Si des aides existent, leur lisibilité semblerait faire défaut. L'accès des seniors à **l'information** est questionné.

Au-delà de l'adaptation au logement, se sont posées les questions des **possibilités de projets** (établissement de différents types, habitat inclusif, collocation seniors ou intergénérationnel) qui pourraient être développés.

Les difficultés liées à l'offre de **santé** ont été évoquées, tout comme celles de la **mobilité** qui est un thème aux conséquences importantes pour cette population (accès aux soins, perte de sociabilité, ...).

Les acteurs ont souligné la difficulté à **repérer** les personnes âgées « invisibles », pouvant souffrir d'un grand **isolement**. Les besoins de ces personnes sont donc peu connus et l'isolement accroît la gravité des problématiques.

Les acteurs ont également remarqué la difficulté pour les « seniors » encore dans le **monde du travail** à trouver un emploi et la présence encore importante de préjugés de la part des employeurs.



Enjeux principaux



Idées d'action

- Coordination des différents partenaires/acteurs
- Communication vers les seniors
- Accompagnement au projet de vie global des seniors (logement, mobilité, éveil, sociabilisation)
- Sensibilisation du monde économique à l'embauche des « seniors »; notion de transmission de savoir être/faire
- Repérage des personnes âgées invisibles
- Démobilité (portage de repas, bus itinérant...)
- Développement de l'intergénérationnalité
- Réflexion sur des projets d'habitats

- Créer un groupe de travail transverse via la CTG: inviter tous les acteurs d'un thème à se rencontrer via la CTG
- Créer un poste de chargé de coopération territoriale seniors
- Organiser des petits déjeuners partenaires pour pouvoir faire passer les infos.
- Faire le repérage de toutes les personnes âgées et de leurs besoins sur la totalité du territoire (ex: portage de repas de Lecture)
- Effectuer du porte-à-porte pour les faire répondre à l'enquête sur leurs besoins
- Coordonner par la CCLG les actions envers les seniors, permettant un meilleur maillage (ex: forum des aidants dans une commune différente chaque année)
- Disposer d'un livret pour communiquer sur le projet global de vie et sur l'existant sur tout le territoire.
- Intégrer la thématique emploi seniors de manière visible
- Repenser le calendrier des animations des municipalités en fonction des seniors
- S'assurer de la couverture de tout le territoire du portage des repas
- Mettre en place un 1 événement sur le territoire réunissant les seniors retraités pour leur présenter les actions de bénévolat possible
- Créer un recueil d'information pour tous les publics
- Développer les hébergements de personnes âgées autonomes comme à La Romieu élargit sur le territoire
- Proposer un service info sur le cumul retraite-salariat (quelles conditions, quels droits..), info sur les potentiels employeurs (ex: vacation à l'éduc nat.)
- Créer un club de jeunes retraités (écart trop grand avec les plus âgés)
- Développer les résidences seniors avec des animations (faire connaître les conditions, études de marché, droits, finance, ...)
- Créer un bus itinérant pour « aller-vers » les seniors des communes isolées (bar, jeux, ...)
- Créer des locaux dans les EHPAD pour accueillir d'autres structures (jeune, ados)



Quelques éléments statistiques

Le nombre de personnes vivant seules est de **3 315**. Ce nombre a **fortement augmenté** (+11,3%, soit 337 personnes supplémentaires, entre 2015 et 2021).

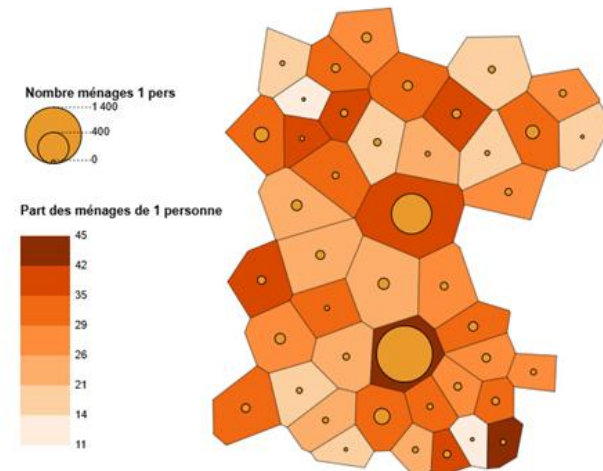
Cette augmentation concerne principalement les 65-79 ans (181 personnes seules en plus, +21,7%) et les 55-64 ans (133 personnes seules en plus, +24,6%).

En 2021, deux personnes de 80 ans ou plus (en ménage, donc hors EHPAD) sur cinq vivent seules (40,2%).

Lectoure et Fleurance ont un nombre (et un %) de personnes seules élevé (plus de 40% des ménages).

La part des personnes vivant seules est la **plus faible** des territoires présentés à partir de 65 ans.

Nombre et part des ménages composés d'une personne vivant seule en 2021 selon la commune





Réponses des habitants

Environ la moitié des répondants pratiquent (seul ou en famille) une activité (sport, culture, ...) sur le territoire. Les **monoparents sont un peu moins nombreux** que les couples avec enfant(s) à pratiquer une activité eux-mêmes ou en famille.

Les **classes populaires** (42%) sont moins nombreuses à pratiquer une activité en famille que les classes aisées (64%).

Les principales de la non-pratique d'activités sur le territoire sont le **manque de temps** (49%), le **manque de choix** à proximité (33%) et le **coût** (30%).

Environ 1/3 des enquêtés pratiquent une activité à l'extérieur du territoire.

Environ 30% des répondants ne partent pas en vacances. Cela concerne notamment :

- Les **monoparents** (47% contre seulement 22% des couples avec enfant)
- Les **classes populaires** (41% contre seulement 12% des classes aisées)

La principale raison du non-départ en vacances est le **coût** (60%).

a. Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

Réponse		
Manque de temps	66	20,8%
Coût trop élevé	189	59,5%
Mobilité	35	11,0%
Difficultés d'organisation	44	13,9%
Autre	32	10,1%



Réponses des habitants

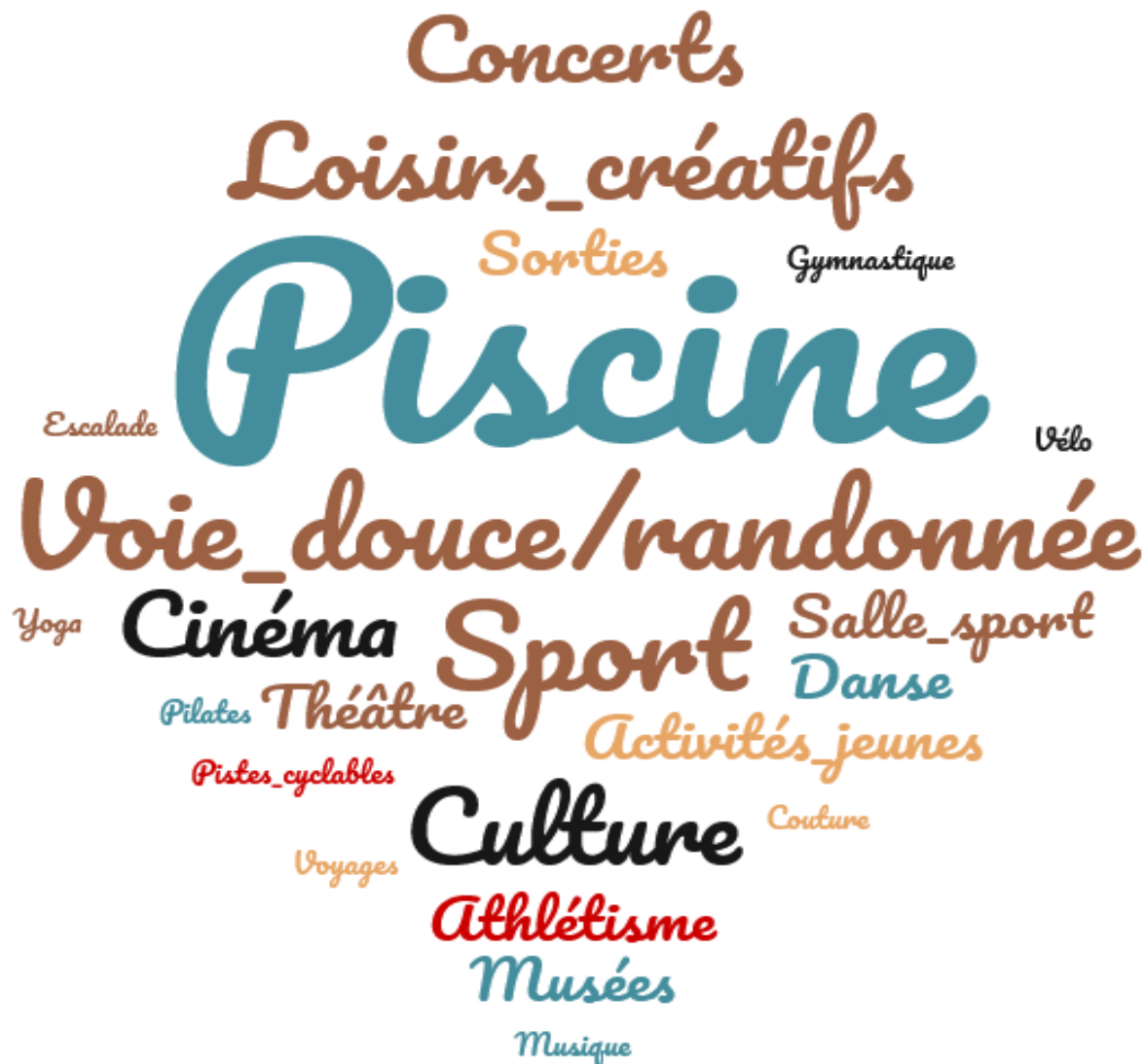
La principale demande des habitants est une piscine (couverte).

Environ **35%** des répondants n'ont pas de famille à proximité.

10% des enquêtés se sentent **isolés**. C'est le notamment le cas :

- Des moins de 30 ans (15%)
- Des seniors (15%)
- Des personnes en situation de handicap (22%)
- Des **monoparents** (24%)

21. Quel(s) type(s) d'activités souhaiteriez-vous voir se créer ?





Atelier partenaires : Atouts du territoire

- Tissu associatif du territoire (sportives, culturelles), manifestations, soirées...
- Ludothèque, médiathèque (Fleurance et Lectoure), points lecture, bibliothèque et EHPAD, écoles, crèche, Info jeune
- Club des aînés, foyers ruraux, comités de fêtes
- Infrastructures sportives, infrastructures culturelles (théâtre, ciné)
- Services municipaux sport, culture, extrascolaire
- Été jeunes
- IMPro (inclusion, famille)
- Centre photo
- Instant science
- Pays porte Gascogne
- Semaine de l'industrie
- Forum du recrutement
- CLEE (comité local école entreprise)
- UNSS (rugby, basket, rugby à 7) (lien fédé et institution)
- Actions écoles Maréchal Lannes
- Livret assos/ assos TAP/
- Fête des assos (Fleurance + Lectoure)/ articles de presse pour communiquer
- Pass 32



Atelier partenaires : Points de vigilance

L'absence de centre social ou d'espace de vie sociale sur le territoire a été soulignée par les acteurs présents.

Le besoin d'une **piscine** a également largement été exprimé.

Les personnes-ressources évoquent l'importance de la **mixité des publics**, et l'importance d'amener les jeunes vers le sport.

Ils pointent également un besoin de **communication** plus important, ainsi qu'un besoin de liens plus important **entre les acteurs**.



Enjeux principaux

- Démobilité, décentralisation pour un meilleur maillage du territoire
- Développement de la mixité des publics
- Amélioration de la communication
- Amélioration de la coordination de l'offre



Idées d'action

- Créer un EVS ou un centre social
- Créer un Office intercommunal des sports (afin de recenser les initiatives, organiser de grands événements, amener les jeunes vers le sport)
- Envisager une piscine couverte
- Développer la communication, sur le PASS 32 par ex.
- Envisager la gratuité pour l'accès aux spectacles
- Proposer un livret à l'échelle de la CCLG, un annuaire des associations, ...
- Proposer une programmation culturelle commune, coordination avec la mobilité (TAD, Fleuribus...)
- Créer une résidence artistique pour tous publics/toutes structures sur l'ensemble du territoire
- Envisager une carte de bibliothèque unique sur l'ensemble des médiathèques, points lectures
- Faire du lien avec les comités des fêtes
- Créer une salle omnisport
- Elargir les horaires des médiathèques
- Créer une cohésion sociale sur le territoire

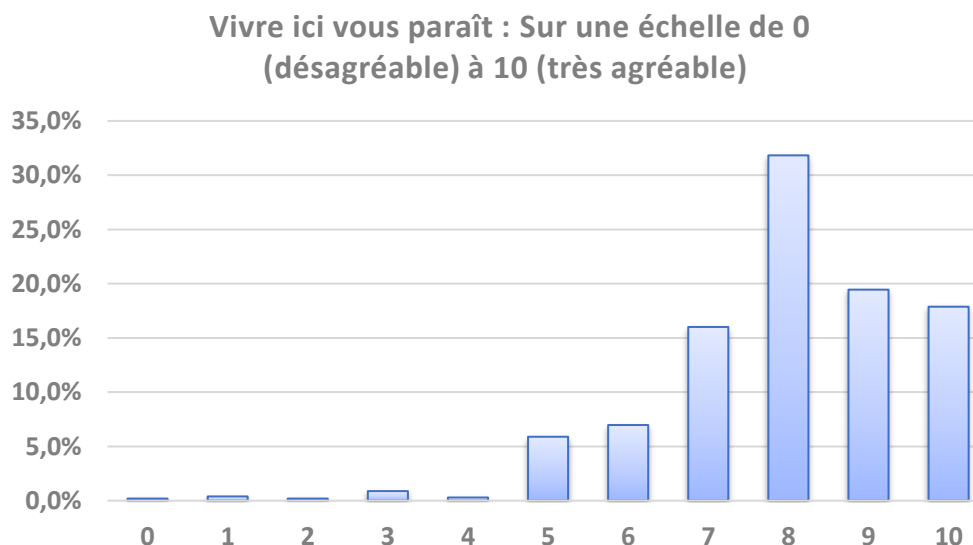
Conclusions

Les répondants considèrent le **cadre de vie** comme très **agréable** (note moyenne 8/10 et plus de 70% des répondants donnent une note supérieure à 7).

Les habitants des communes hors Fleurance et Lectoure sont encore un peu **plus satisfaits**.

On n'observe **pas de différence** entre les nouveaux arrivants et les personnes originaires du territoire.

En revanche, les personnes rencontrant des difficultés de **mobilité** (58%) et les personnes **isolées** (34%) sont moins satisfaites.



La moitié des arrivants sur le territoire expliquent leur arrivée par une volonté de **changer de cadre de vie**.

C'est notamment le cas pour les arrivants ces 5 **dernières années** (65%).

Environ 45% des arrivants ont rencontré des **problèmes d'accès aux soins**.

20% des moins de 40 ans ont rencontré des difficultés de **logement** lors de l'installation.

Environ **20% des parents** ont cité des difficultés liées aux services enfance jeunesse.

Les difficultés rencontrées sont similaires quelle que soit la date d'installation.

9. Quels sont les motivations de votre arrivée en Lomagne Gersoise ?

Réponse	Décompte	Pourcentage
Travail	196	29,6%
Changement de cadre de vie	317	47,9%
Rapprochement familial	137	20,7%
Autre	60	9,1%

10. Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de votre installation ?

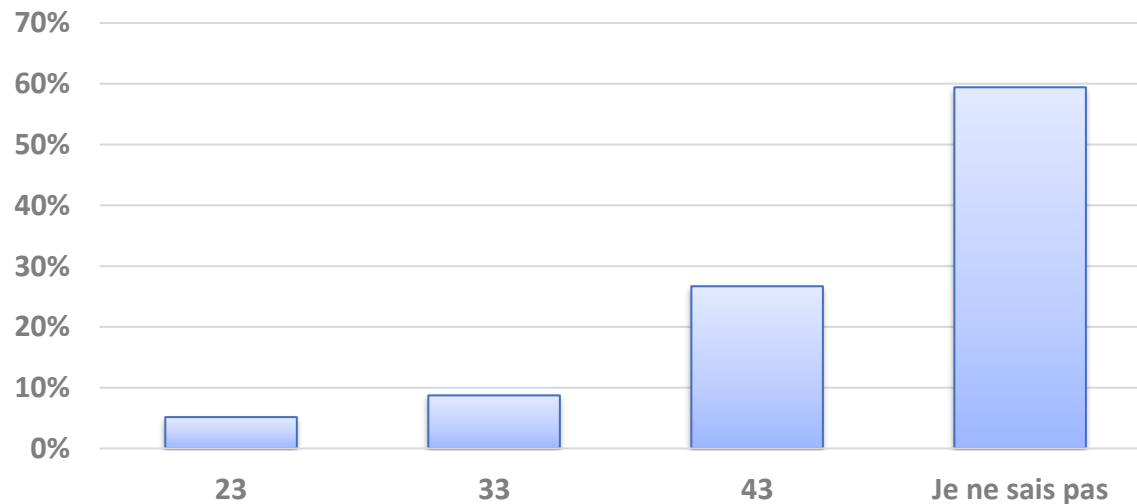
Réponse	Décompte	Pourcentage
Logement	116	17,5%
Recherche d'emploi	103	15,5%
Mobilité	118	17,8%
Accès aux soins	298	44,9%
Service enfance jeunesse	64	9,7%
Autre	80	12,1%

Conclusions

Seulement 1/4 des répondants connaissent le nombre de communes composant la Communauté de communes.

Les personnes originaires de la Lomagne Gersoise sont un peu plus au courant, mais les niveaux restent faibles (31% contre 23% pour les autres).

Selon vous, la CCLG est composée de combien de communes ?



Calendrier

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_501-DEE



- 7 mai : réunion de lancement Copil (présentation de la démarche CTG, du calendrier, de l'enquête)
- 4 juin : présentation de l'analyse statistique du territoire
- Début juin : diffusion du questionnaire
- 12 juin : rencontre avec la référente technique de la Caf
- 19 juin : atelier partenaires
- 20 juin : limite de retours des questionnaires
- Début juillet : restitution des résultats du questionnaire et des rencontres avec les partenaires
- **25 août : groupe de travail avec les élus pour échanges et sélection des thématiques prioritaires et des actions envisageables/envisagées**
- Septembre : groupes de travail thématiques (2/3 groupes) pour travailler sur les actions sélectionnées
- Septembre : Présentation de la synthèse des groupes de travail
- Octobre/novembre : rédaction et finalisation de la CTG
- A partir de décembre : signature de la CTG



ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

CTG Lomagne Gersoise					
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Gestionnaire de la structure	Impact prise compétence communauté de communes : date	Position sur le type de gestionnaire après la prise de compétence	Impact sur la contractualisation de la CTG
EAJE PSU Fleurance	EAJE Fleurance "Au pays des merveilles" Anne Lise Franczack 1 rue Jules Ferry 32500 FLEURANCE 05.62.64.04.93 crechehaltegarderie@villefleurance.fr 24 places +1 place urgence	CCAS ville de Fleurance Dir : Véronique Pasquali	1 janvier 2027	Maintien gestion commune avec convention de gestion de services CCLG	La commune de Fleurance doit être signataire jusqu'en 2027
EAJE PSU Lectoure	EAJE Associatif Lectoure "La farandole" Céline Bonnet Av du dr Souviron 32700 LECTOURE 05.62.68.82.75 lectourehaltegarderie@wanadoo.fr 30 places +10% avec place d'urgence	Association Lectoure Petite Enfance Co-Prés : Clémence Jacouton et Fanny Jelonch	1 janvier 2027	Maintien gestion association avec Délégation de Services Publics CCLG	L'association LPE doit être signataire jusqu'en 2027
EAJE PSU Montestruc Sur Gers	EAJE Associatif Montestruc « les enfants d'abord » Stéphanie Nedelec Route de Préchac 32390 MONESTRUC SUR GERS 09.83.67.29.49 crechelesenfantisdabord12@gmail.com 12 places	Association Les enfants d'abord Prés : Alizée Fruleux	1 ^{er} janvier 2027	Mode de gestion en réflexion	L'association LED doit être signataire jusqu'en 2027
Maisons d'assistants maternels Nbre : 6 Liste PMI du 04/09/2025	Le Jardin de Saby et Lolo Rte de St Clar 32700 LECTOURE 8 places	Sabrina AUBAN Et Lauriane VILLEMUR	Accompagnement des MAM depuis Avril 2023 par le RPE de la LOMAGNE GERMOISE En lien avec CAF et PMI du Gers	Pas de convention particulière	Intégration dans le SPPE Et notamment dans le Schéma pluriannuel
	Les petits poussins Au village 32700 ST MEZARD 11 places	Florie BELLOT Et Océane FERNANDEZ Et Marie-Line ROUX			
	La coccinelle verte 77 av du général de Gaulle 32500 FLEURANCE 12 places	Anne CASTADERE Et Céline GRISON Et Delphine PUJOL			
	A petits Pas Lieu-dit Garros 32700 LECTOURE 8 places	Nathalie DESMONS Et Dorine GARDEIL	Accompagnement des MAM depuis Avril 2023 par le RPE de la LOMAGNE GERMOISE En lien avec CAF et PMI du Gers	Pas de convention particulière	Intégration dans le SPPE Et notamment dans le Schéma pluriannuel
	Lous poulistous 14 RN 21 32700 STE MERE 12 places	Audrey GOUDY Et Angélique OUSTRAIN Et Pauline RICHE			
	La Coc'cinelle 43 rue Adolphe Cadeot 32500 FLEURANCE 8 places	Valérie GREMAULD et Vanessa XIBERRAS			
RPE	RPE de la Lomagne gersoise 9 rue Jean de Mérat 32500 FLEURANCE 22 rue des frères Danzas 32700 LECTOURE	CCLG	Compétence CCLG depuis janvier 2023 Labellisé RPE depuis 01/04/2023	GESTION DIRECTE CCLG	Nouvelle CONVENTION CTG CCLG RPE Valorisé dans le SPPE

LAEP	LAEP de la Lomagne gersoise 9 rue Jean de Mérat 32500 FLEURANCE 22rue des frères Danzas 32700 LECTOURE	CCLG	Compétence CCLG depuis janvier 2023 Labellisé LAEP depuis 01/09/2023	GESTION DIRECTE CCLG	Nouvelle CONVENTION CTG CCLG
Ludothèque	LUDOTHEQUE de la Lomagne gersoise 95, rue Monge 32500 FLEURANCE 22rue des frères Danzas 32700 LECTOURE	CCLG	Compétence CCLG depuis janvier 2023 Ludothèque CCLG depuis 03/01/2023	GESTION DIRECTE CCLG	Nouvelle CONVENTION CTG CCLG
Actions de soutien à la parentalité	Projets REAAP			TOUS LES PORTEURS DE PROJETS ELLIGIBLES	
	FABLAB mobile		Opérationnel depuis janvier 2025	GESTION DIRECTE CCLG	
ALSH extrascolaire	ALSH FLEURANCE	Association Les Petits Princes	1 ^{er} janvier 2026	Maintien gestion associative avec Convention d'objectifs CCLG –Asso Petits Princes Jusqu'au 31/08/2026 Puis DSP à partir du 1/09/2026 en lien avec prise de compétence ALAE	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	ALSH LECTOURE	Mairie de Lectoure	1 ^{er} janvier 2026	Maintien gestion communale avec convention de gestion CCLG-Mairie de Lectoure	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
ALAE MERCREDIS périscolaire	ALSH FLEURANCE 91 rue LOUIS MONGE 32500 FLEURANCE	Association Les Petits Princes Dir Marylin PUECH 05 62 06 15 17	1 ^{er} septembre 2026	Délégation de Services Public en lien avec l'association	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	ALSH LECTOURE 6 rue Jean Moulin ELEM Av du Dr Souviron MATER	Mairie de Lectoure Dir Christophe Carrié 05 62 68 41 82	1 ^{er} septembre 2026	Maintien gestion commune avec convention de gestion de services CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
7 ALAE Périscolaire Matin Midi Soir	ALAE DE PAUILHAC 32500 PAUILHAC 05 62 06 22 99	SIIS PAUILHAC TERRAUBE	1 ^{er} septembre 2026	Maintien gestion Syndicat avec convention de gestion CCLG-Syndicat	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	ALAE MATER LA RIBAMBELLE Av du Dr Souviron 32700 LECTOURE	MAIRIE DE LECTOURE	1 ^{er} septembre 2026	Maintien gestion communale avec convention de gestion CCLG-Mairie de Lectoure	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	ALAE ELEM ROBERT CASTAING 4 rue Jean Moulin 32700 LECTOURE				
	ALAE MIRAMONT –GOUTZ ALAE MIRAMONT : 05 62 62 24 44 ALAE GOUTZ : 05 62 06 18 27	SIIS CGM	1 ^{er} septembre 2026	Maintien gestion syndicat avec convention de gestion CCLG-Syndicat	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	ALAE DE MONTESTRUC SUR GERS	MAIRIE DE MONTESTRUC	1 ^{er} septembre 2026	Maintien gestion communale avec convention de gestion CCLG-Mairie de Montestruc	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	ALAE DE MIRADOUX 35 route de Lectoure 05 62 28 62 57	MAIRIE DE MIRADOUX	1 ^{er} septembre 2026	Maintien gestion communale avec convention de gestion CCLG-Mairie de Miradoux	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
ALAEs MATERNELLES DE FLEURANCE ECOLE VICTOR HUGO Av Victor Hugo 32500 FLEURANCE	Association Les Petits Princes	1 ^{er} septembre 2026	Délégation de services publics	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG	

	ECOLE LA CROUTZ 22 rue de la Fontaine des Lépreux 32500 FLEURANCE				
	ALAE ELEMENTAIRE DE FLEURANCE ECOLE LOUIS MONGE	CCAS VILLE DE FLEURANCE Dir CCAS : Mme Pasquali Dir ALAE : Mme PEREZ	1 ^{er} septembre 2026	Maintien gestion commune avec convention CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
6 GARDERIES Périscolaires Matin Midi Soir	GARDERIE MARSOLAN 32700 MARSOLAN 05 62 68 87 98	RPI Marsolan Blaziert et Castelnaud sur l'Auvignon : 05 62 68 96 18		Maintien gestion commune avec convention de gestion CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	GARDERIE TERRAUBE 05 62 68 98 76	SIIS PAUILHAC TERRAUBE SIIS : 05 62 68 70 50 Ecole maternelle : 05 62 68 92 11		Maintien gestion commune avec convention de gestion CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	GARDERIE ST MEZARD 17 chemin des pèlerins 32700 ST MEZARD PERGAIN-TAILLAC Au village 32700 PERGAIN-TAILLAC	SIIS NORD LOMAGNE 05 62 28 85 44		Maintien gestion syndicat avec convention de gestion CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	GARDERIE SEMPESSERRE 5 Route du Tumulus SEMPESSERRE	SIVU		Maintien gestion SYNDICAT avec convention de gestion CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	GARDERIE LA SAUVETAT Au village 32500 LA SAUVETAT	MAIRIE DE LA SAUVETAT 05 62 65 20 90		Maintien gestion commune avec convention de gestion CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	GARDERIE LA ROMIEU 11, AV Roger Lacroix 32480 LA ROMIEU	MAIRIE DE LA ROMIEU		Maintien gestion commune avec convention de gestion CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG CCLG
	Accueils de jeunes	ESPACE INFO JEUNES de LECTOURE Médiathèque de Lectoure Rue St Gervais 32700 LECTOURE Info jeunes Eté jeunes	MAIRIE DE LECTOURE Animatrice Sabbah Medjaour	Pas concerné par transfert	Pas concerné par transfert A intégrer dans CTG de la CCLG
POLE JEUNES Moulin du Roy, av Pierre de Coubertin 32500 FLEURANCE Chantiers jeunes Info Jeunes Point Accueil et D'Ecoute Jeune (PAEJ)		CCAS VILLE DE FLEURANCE Animateur Anthony PEPET	Pas concerné par transfert	Pas concerné par transfert A intégrer dans CTG de la CCLG	NOUVELLE CONVENTION CCAS AU 1 ^{ER} JANVIER 2026
CLAS	CLAS VILLE DE FLEURANCE Ecole Monge	CCAS FLEURANCE Dir : Véronique PASQUALI	Pas concerné par transfert	Pas concerné par transfert A intégrer dans CTG de la CCLG	NOUVELLE CONVENTION CCAS AU 1 ^{ER} JANVIER 2026
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	EVS DE FLEURANCE Galerie Laurentie 32500 FLEURANCE	CCAS FLEURANCE Dir : Véronique PASQUALI	Pas concerné par transfert	Pas concerné par transfert A intégrer dans CTG de la CCLG	NOUVELLE CONVENTION CTG AU 1 ^{ER} JANVIER 2026
Autres :					

ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026-2030 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

AXE 1 : Assurer une mise en œuvre efficiente du SPPE

AXE 2 : Assurer une continuité de services dans le cadre des transferts de compétences et une harmonisation de l’offre de service sur le territoire

AXE 3 : Augmenter l’offre de service en extrascolaire afin de répondre aux besoins du territoire

AXE 4 : soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l’exercice de leur parentalité, de la naissance à l’adolescence

AXE 5 : Participer au développement d’une offre locative diversifiée permettant une rotation dans le parc tout en luttant contre sur la mise sur le marché de logements indécents

AXE 6 : Contribuer à la formation des personnes en contact avec le public en situation de handicap

AXE 7 : Poursuivre notre engagement et nos actions sur la mobilité en particulier en terme d’insertion professionnelle (TAD, covoiturage...)

AXE 8 : Poursuivre nos actions de médiation numérique pour tous les publics pour lutter contre illettrisme

AXE 9 : Participer à l’accompagnement à l’handiparentalité

Axe 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance SPPE

Conformément à la loi du 18 décembre 2023 sur le plein emploi – Article 17

*Cet axe constitue le socle minimum des attendus du plan d'actions du schéma pluriannuel de maintien et de développement de
l'offre d'accueil du jeune enfant*

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI : ANNEE 2026

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
FLEURANCE	+3500 (6010 hab)	X Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	x Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	x Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
LECTOURE	+3500 (3685 hab)	X Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
MONTESTRUC SUR GERS	-3500 (700 hab)	X Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	X Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	X Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE	+ 10 000 (19 900 hab)	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	X Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. RPE TRANSFERE LE 01/01/2023 Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 19 900 Habitants

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

à compter du 1^{er} janvier 2027

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
FLEURANCE	+3500 (6010 hab)	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI
LECTOURE	+3500 (3685 hab)	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI
MONTESTRUC SUR GERS	-3500 (700 hab)	Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI	Exercée par la commune ou X Transférée par la commune à l'EPCI	Exercée par la commune à titre facultatif X Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	Exercée par la commune à titre facultatif X Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE	+ 10 000 (19 900 hab)	X Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 19 900 Habitants	X Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 19 900 Habitants	X Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 19 900 Habitants	X Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. RPE TRANSFERE LE 01/01/2023 Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 19 900 Habitants

Afin de répondre aux attendus de la loi, sous réserve des précisions attendues par décret, le volet petite-enfance de la CTG devra désormais comporter spécifiquement :

Exemple de présentation : Action 1 Maintenir et développer les modes d'accueil

Diagnostic initial (<i>extrait ou résumé du diagnostic global</i>)	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Ce tableau est à décliner par chaque autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ayant la compétence de planification de l'offre. Il peut être décliné par zone à l'intérieur d'un même territoire (ex : QPV, ZRR, zone pavillonnaire, arrondissement quartier...) ou sur l'ensemble du territoire de compétence de l'AO)

Il est recommandé de décliner ce tableau par type d'équipements ou de services.

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : *COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE*

Type de mode d'accueil/ dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU MONESTRUC SUR GERS	4 ETP	12 places maximum	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places	X ETP vacants X ETP à créer (Si possible à détailler en fonction des métiers)	-Mise en place de formations -ADP -Mise en place d'une commission d'attribution des places en sus du guichet unique			
EAJE PSU FLEURANCE		24 places avec 1 place d'accueil d'urgence	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places	X ETP vacants X ETP à créer (Si possible à détailler en fonction des métiers)	-Mise en place de formations -ADP -Mise en place d'une commission d'attribution des places en sus du guichet unique			

EAJE PSU LECTOURE		30 places +10% Avec 1 place d'accueil d'urgence	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places	X ETP vacants X ETP à créer (Si possible à détailler en fonction des métiers)	-Mise en place de formations -ADP -Mise en place d'une commission d'attribution des places en sus du guichet unique			
Micro-crèche Paje		0	?	?	?	?	?	?	?	?	?
MAM		59	?	?	?	?		Accompagnement administratif contrats de travail Médiation pour les équipes Ateliers d'éveil délocalisés au sein des MAM	Incubateur de MAM ? MAM expérimentale ?		
Assistants maternels (hors MAM)		161	?	?	?	?		Accompagnement administratif contrats de travail Mise en place de formations ADP			
RPE		1.2	?	?	?	?			Nouvelle implantation du site RPE de Fleurance ?		
Dispositifs passerelles		2	?	?	?	?					

Exemple de présentation : Action 2 Rendre accessible l'offre notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.

Diagnostic initial (<i>extrait ou résumé du diagnostic global</i>)	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Spécificités par autorité organisatrice signataire	

Exemple de présentation : Action 3 Soutenir la qualité des modes d'accueil (Débutant par un verbe)

Diagnostic initial (<i>extrait ou résumé du diagnostic global</i>)	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Spécificités par autorité organisatrice signataire	

Exemple de présentation : Action 4 Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents

Diagnostic initial (<i>extrait ou résumé du diagnostic global</i>)	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Spécificités par autorité organisatrice signataire	

***Axe 2 : Assurer une continuité de services dans le cadre des transferts
de compétences et une harmonisation de l'offre de service sur le
territoire***

(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)

Etc. pour les autres axes...

***Axe 3 : Augmenter l'offre de service en extrascolaire afin de répondre
aux besoins du territoire :***

(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)

Etc. pour les autres axes...

***Axe 4 : Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans
l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence***

(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)

Etc. pour les autres axes...

***Axe 5 : Participer au développement d'une offre locative diversifiée
permettant une rotation dans le parc tout en luttant contre sur la mise
sur le marché de logements indécents***

(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)

Etc. pour les autres axes...

Axe 6 : Contribuer à la formation des personnes en contact avec le public en situation de handicap

(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)

Etc. pour les autres axes...

Axe 7 : Poursuivre notre engagement et nos actions sur la mobilité en particulier en terme d'insertion professionnelle (TAD, covoiturage...)

(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)

Etc. pour les autres axes...

Axe 8 : Poursuivre nos actions de médiation numérique pour tous les publics pour lutter contre illectronisme
(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)

Etc. pour les autres axes...

Axe 9 : Participer à l'accompagnement à l'handiparentalité

(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)

Etc. pour les autres axes...

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.



Guide d'appui à l'évaluation des Conventions territoriales globales (CTG)



Groupe de travail
national coordonné
par la DSER - Cnaf





Qu'est-ce que l'évaluation des CTG ?

De façon générale, l'évaluation consiste à :

- ↳ Examiner la manière dont on parvient ou non à atteindre les objectifs fixés
- ↳ Donner sens à d'éventuels écarts entre ce qui est produit et ce que l'on visait
- ↳ Observer des éléments que l'on a produits qui n'étaient pas recherchés
- ↳ Pointer des pistes d'amélioration et aider à l'ajustement du contenu (actions, dynamiques...)

Deux objets d'évaluation de la CTG : la mise en œuvre du plan d'actions associé à la CTG et la démarche CTG en elle-même (la gouvernance, les dynamiques partenariales...).

Ces deux évaluations s'articuleront également avec le plan d'amélioration de la qualité.

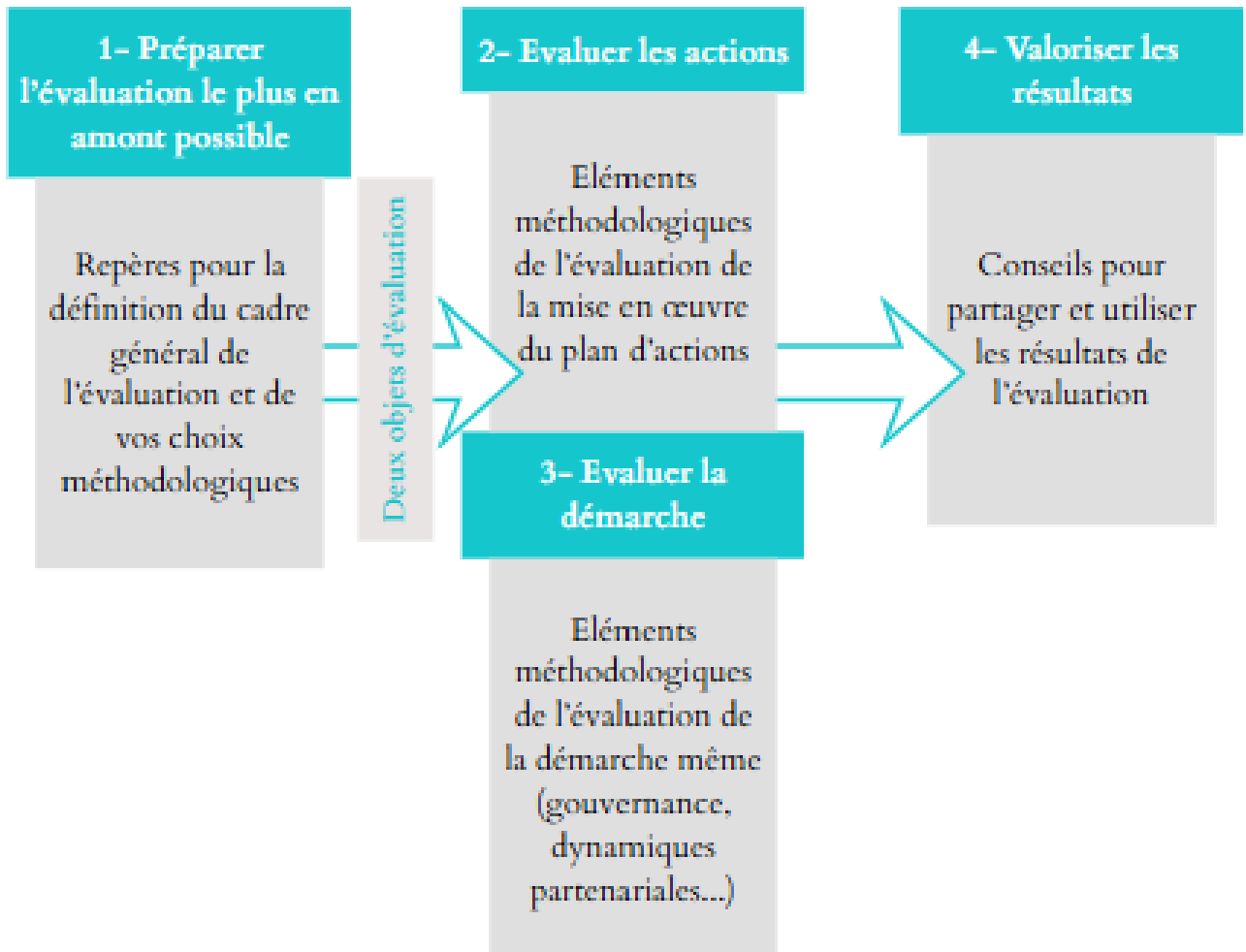
Des idées forces

- ↳ **Evaluer pour évoluer** : l'évaluation est un outil de pilotage qui peut vous aider à améliorer vos actions et vos dynamiques partenariales, *a minima* à la fin de la CTG et lors de son renouvellement, mais aussi au fil de l'eau.
- ↳ **Oser l'évaluation** : l'évaluation demande de la méthode dont l'appropriation vient avec la pratique. Elle n'est pas seulement l'affaire d'experts !
- ↳ **Evaluer est l'affaire de tous** : l'évaluation repose sur le principe de "croisement des regards". Elle concerne ainsi la diversité des acteurs de la CTG : Caf, partenaires, habitants, professionnels de terrain...
- ↳ **Définir ses choix pour une évaluation à la fois ambitieuse et réaliste** : le mode de conduite de l'évaluation, la répartition des rôles, et la méthode de recueil des données doivent être définis en cohérence avec les ressources mobilisables par votre Caf et par vos partenaires (temps, compétences, budget). Prévoyez-les le plus tôt possible, dans l'idéal dès la conception de la CTG.





La structure du guide en un coup d'œil





Partie 1- Préparer l'évaluation

OBJECTIF

- Préparer le plus en amont possible le **cadre général de l'évaluation**, afin de faire des choix méthodologiques éclairés

1.1 Considérer l'évaluation comme une aide au pilotage

↳ Pour bien se préparer, gardez à l'esprit que l'évaluation est un véritable outil de pilotage, une aide à la décision qui offre l'opportunité d'ajuster le contenu de la CTG quand cela est nécessaire

1.2 S'appropriier les éléments clés de l'évaluation

↳ Familiarisez vous avec les questions évaluatives, les registres évaluatifs, les indicateurs et le croisement des regards

1.3 Préparez la méthode de collecte ou de production des données

↳ Préparez-vous à récupérer les données déjà existantes pour les intégrer dans vos bilans, vos comptes-rendus de réunions, etc. et éventuellement à produire de nouvelles données utiles à votre évaluation

↳ Le choix de réaliser une enquête s'effectue à la fois en fonction de ce que vous recherchez et des ressources mobilisables pour la lancer et l'exploiter

↳ N'oubliez pas de mobiliser les enquêtes déjà existantes sur le territoire (comme les analyses des besoins sociaux) et les compétences spécifiques de certains de vos partenaires !

1.4 Répartir les rôles et définir le pilotage de l'évaluation

↳ Mobilisez une variété d'acteurs et de compétences : en interne et chez vos partenaires

↳ *A minima*, appuyez vous sur les instances existantes de la CTG pour piloter, suivre et valider l'évaluation

↳ Répartissez les rôles et associez un calendrier pour le suivi de l'évaluation



Partie 2- Evaluer les actions de la CTG

OBJECTIFS

- Rendre compte de l'avancement du plan d'action
- Vérifier l'atteinte des objectifs
- Proposer des ajustements, idéalement sans attendre la fin de la CTG

2.1 Structurer le bilan analytique des actions

- ↳ Structurez votre bilan analytique au moyen d'outils de suivi
- ↳ S'assurer de la mise en œuvre optimale des actions par rapport aux objectifs initiaux

2.2 Elaborer les questions évaluatives et construire les indicateurs

- ↳ Elaborez les questions évaluatives, en vous appuyant autant que possible sur la diversité des acteurs concernés par la CTG
- ↳ Construisez également les indicateurs pertinents qui vous permettront d'évaluer les actions

2.3 Organiser le suivi des indicateurs d'évaluation des actions tout au long de la CTG

- ↳ Prévoyez le plus tôt possible les personnes référentes pour le suivi de chaque indicateur
- ↳ Suivez et réalisez le bilan de façon régulière, afin de réduire la charge de travail en fin de CTG et de permettre un réajustement éventuel de l'action au fil de l'eau
- ↳ Renseignez *a minima* annuellement les indicateurs de réalisation (ce qui a été fait, en lien avec les objectifs) et, quand cela s'avère pertinent, les indicateurs de résultats (ce qui a été produit)

2.4 Renseigner les indicateurs

- ↳ Pour renseigner les indicateurs, vous pouvez vous appuyer sur plusieurs types de données comme :
 - les données d'activité
 - l'actualisation du diagnostic initial de la CTG
 - des données d'appréciation des acteurs de la CTG

Partie 3- Evaluer la démarche CTG



OBJECTIFS

- Interroger et comprendre les conditions de mise en œuvre de la CTG
- Rendre compte du chemin parcouru dans la relation partenariale
- Faire progresser les manières de “faire ensemble”, par la formulation de préconisations

3.1 Elaborer les questions évaluatives et construire les indicateurs de façon collective

↳ Elaborez les questions évaluatives en vous appuyant autant que possible sur la diversité des acteurs concernés par la CTG

↳ Construisez également les indicateurs pertinents qui vous permettront d'évaluer la démarche CTG

3.2 Recueillir les perceptions des acteurs sur la démarche CTG

↳ Pour consulter les acteurs et recueillir leurs perceptions, vous pouvez utiliser plusieurs méthodes dont :

- l'animation d'un temps collectif, offrant l'avantage de réunir une diversité d'acteurs sur un temps restreint, dont vous trouverez **des exemples** dans le guide
- la passation d'un questionnaire adressé aux parties prenantes de la CTG

3.3 Structurer les données recueillies et les analyser

↳ Pour analyser et structurer l'ensemble des données recueillies, vous pouvez utiliser différentes trames, dont vous trouverez **des exemples** dans le guide

Partie 4- Valoriser les résultats de l'évaluation

OBJECTIF

- **Restituer et communiquer** les résultats aux acteurs consultés et dans les instances existantes, et en tirer des enseignements

4.1 Choisir les modalités de diffusion des résultats de l'évaluation

↳ Définissez vos conditions de restitutions selon vos interlocuteurs et ce que vous souhaitez partager. Vous pouvez vous appuyer sur **la méthode des “5 W”**

↳ Partagez les résultats de l'évaluation *a minima* à la fin de la CTG

4.2 Rédiger des supports de restitution et communiquer

↳ Pensez à réaliser des documents de restitution accessibles

↳ Rédigez le rapport final en mettant en évidence les analyses et les préconisations, illustrées par des données et des paroles d'acteurs.

**ANNEXE 5 – DELIBERATIONS - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
(COMMUNAUTAIRE) DE LA COMMUNE DE (XXX)
(REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE
COMMUNES).....EN DATE DU**

.....